

Rapport d'activités 2015

Transfert du Verre

Transfert
des
Recyclables



SITOM des Vallées du Mont-Blanc



SITOM
des Vallées
du Mont-Blanc



I COMPETENCES ET ORGANISATION DU SERVICE

1. PRESENTATION DU SITOM	P4
2. ORGANISATION DU SITOM	P7

II REDUCTION ET DETOURNEMENT DES DECHETS

1. OBJECTIF DE REDUCTION	P8
2. ECO-EXEMPLARITE	P8
3. COMPOSTAGE	P10
4. LES TEXTILES	P16
5. LES STOP PUB	P17
6. LES DEEE	P18
7. LES VERRES REUTILISABLES « ECO-VERRES »	P19
8. COLLECTES SPECIFIQUES	P20
9. TONNAGES EVITES EN 2014	P22

III ASPECT TECHNIQUES – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. LE VERRE	P23
2. LES RECYCLABLES	P26
3. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	P31
4. LA DECHETTERIE DE PASSY	P38
5. LA DECHARGE DE LA FRASSE	P39

IV INDICATEURS FINANCIERS – DEPENSES ET FINANCEMENT DU SITOM

1. LES DECHETS COMPOSTABLES	P40
2. LE VERRE, LES RECYCLABLES ET LES DEEE	P40
3. L'USINE D'INCINERATION DE PASSY	P41
4. LA DECHETTERIE DE PASSY	P41
5. LA DECHARGE DE LA FRASSE	P42
6. LES DEPENSES TRANSVERSALES	P42
7. BILAN FINANCIER DE FONCTIONNEMENT	P42
8. INDICATEURS FINANCIERS	P43

V COMMUNICATION

1. CONTEXTE	P44
2. COMMUNICATION ECRITE	P45
3. COMMUNICATION ORALE	P50

VI SYNTHESE

1. PRESENTATION DU SITOM

1.1. HISTORIQUE DU SITOM



Avant 1974

Avant 1970, chaque commune gérait ses déchets ménagers et ses encombrants. Le plus souvent, ils étaient stockés dans des décharges non contrôlées.

En 1969, le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la moyenne vallée de l'Arve à 11 communes est créé. Il deviendra le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à 20 communes, en 1991.



1974

En 1974, le SITOM se dote d'un broyeur pour diminuer le volume des ordures ménagères. Les déchets broyés sont déposés puis enfouis à la décharge de la Frasse (Passy-Chedde).

En 1993, les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent. Les premiers déchets sont incinérés en 1995.

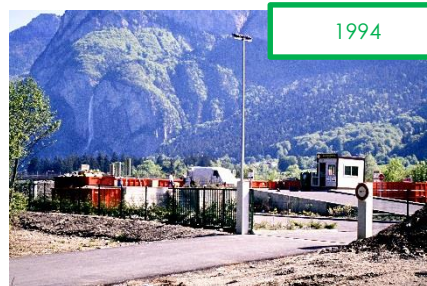


1993-1995

En 1994, pour éviter les dépôts sauvages encore existants, le réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants, se met en place.

En 2000, la réhabilitation de la décharge de la Frasse commence, elle se terminera en 2006. Elle a accueilli environ 320 000 tonnes de déchets en 21 années (de 1974 à 1995).

Ce site nécessite, et nécessitera toujours, un entretien et le traitement des effluents liquides à la station d'épuration de Passy. Il est surveillé par les services de l'Etat.



1994

De 2001 à 2003, le tri des déchets ménagers recyclables est progressivement mis en place sur les 20 communes.

Pour respecter le Grenelle de l'environnement, le SITOM s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets. L'opération de compostage individuel et collectif a débuté en 2009. L'éco-exemplarité des collectivités est lancée en 2012.

En 2014, le nouveau bâtiment de transfert des Recyclables et la nouvelle plateforme de transfert du Verre sont mis en service.



2000



2014

1.2. TERRITOIRE ET POPULATION

CARTE GENERALE DU TERRITOIRE DU SITOM



Quelques chiffres :

- ⇒ Sur 2 départements
- ⇒ 3 Communautés de Communes
- ⇒ 20 communes
- ⇒ 752 Km²
- ⇒ 62 970 habitants

REPARTITION DES HABITANTS

Le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc s'étend sur 752 km², à cheval sur les départements de la Haute-Savoie (74) et de la Savoie (73).

Un recensement INSEE a eu lieu en 2012 (entrée en vigueur en 2015), il dénombre un total de 62 970 habitants sur le territoire du SITOM (dont 4.5% vivent en Savoie). Ce nombre d'habitants varie selon les périodes de l'année et peut atteindre 200 000 personnes durant la saison touristique.

La population DGF est estimée à 103 000 habitants. Ce chiffre est calculé sur la base de la population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage (article L.2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est représentatif de la population moyenne présente sur le territoire en intégrant l'impact touristique et sert de référence pour les calculs à venir.

La densité moyenne de ce territoire est de 83,7 habitants au km². Elle est assez faible et comprise entre 9,4 habitants / km² pour Vallorcine et 274,5 habitants / km² pour Domancy.

Le territoire du SITOM est très hétérogène puisque sa commune la moins peuplée (Cohennoz) compte en population DGF, 734 habitants alors que la plus peuplée (Sallanches) compte 17 735 habitants. De plus, l'impact touristique est très variable d'une commune à l'autre; certaines voient leur population quadrupler durant la saison alors que pour d'autres, cet impact est presque inexistant.

	Communes	Population 2015	Population DGF
CC VCMB	Chamonix	9 283	18 382
	Les Houches	3 055	5 652
	Servoz	989	1 244
	Vallorcine	427	694
		13 754	25 972
CC PMB	Combloux	2 186	4 437
	Cordon	1 027	1 752
	Demi-Quartier	998	2 217
	Domancy	1 985	2 066
	Les Contamines Montjoie	1 236	4 034
	Megève	3 500	10 895
	Passy	11 657	12 090
	Praz sur Arly	1 363	3 442
	Saint Gervais les Bains	5 745	11 200
Sallanches	16 688	17 735	
		46 385	69 868
CC Val d'Arly	Cohennoz	161	734
	Crest Voland	411	1 185
	Flumet	821	1 431
	La Giettaz	451	990
	Notre dame de Bellecombe	520	2 102
	Saint Nicolas la Chapelle	467	778
		2 831	7 220
	Total SITOM	62 970	103 060

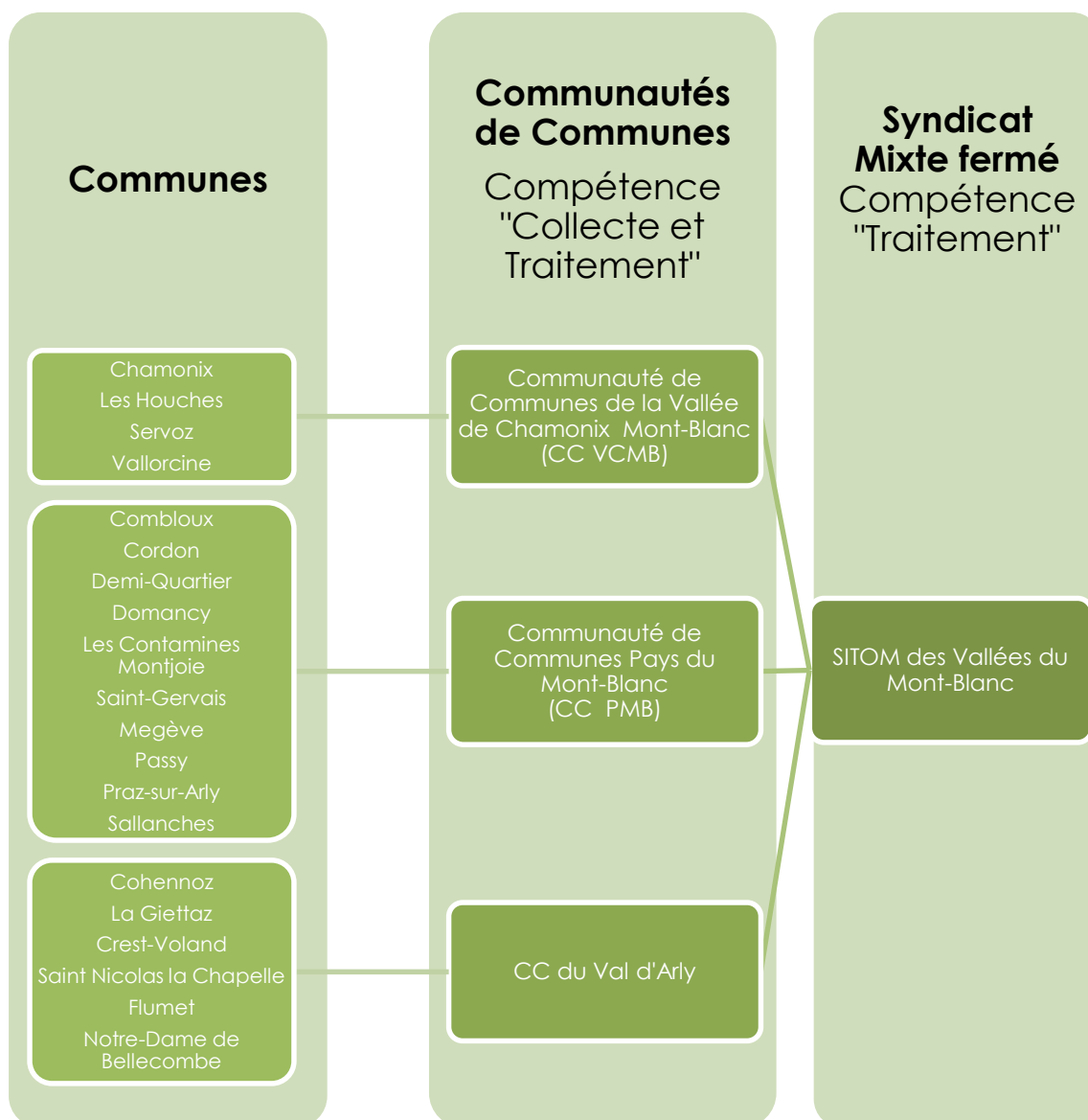
1.3. COMPETENCES

La compétence attribuée au SITOM par ses collectivités adhérentes est le traitement des déchets ménagers, par recyclage (pour le Verre et les Recyclables) ou par incinération avec valorisation énergétique (pour les Ordures Ménagères).

La collecte du Verre est assurée par le SITOM, par le biais d'un prestataire.

La collecte des Recyclables et des Ordures Ménagères est assurée par chacune des collectivités adhérentes.

Le SITOM assure également la communication sur la prévention et la gestion des déchets.



2. ORGANISATION DU SITOM

2.1. REPRESENTANTS DU SITOM

Le SITOM est soumis au suffrage indirect.

Ses représentants sont élus parmi les conseillers municipaux ou communautaires.

8 délégués pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC CHAMONIX, LES HOUCHES, SERVOZ, VALLORCINE



12 délégués pour la Communauté de Communes du Val d'Arly

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ARLY COHENNOZ, CREST-VOLAND, FLUMET, LA GIETIAZ, NOTRE-DAME DE BELLECOMBE, SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE



21 délégués pour la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC COMBLOUX, CORDON, DEMI-QUARTIER, DOMANCY, LES CONTAMINES-MONTJOIE, MEGÈVE, PASSY, PRAZ-SUR-ARLY, SAINT-GERVAIS-LES-BAINS, SALLANCHES



Ainsi 41 délégués titulaires représentent la collectivité, auxquels s'ajoutent le même nombre de suppléants.

Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.

2.2. PERSONNEL DU SITOM

Une directrice : Tanya SINCERETTI

Une secrétaire - comptable : Valérie ERBA

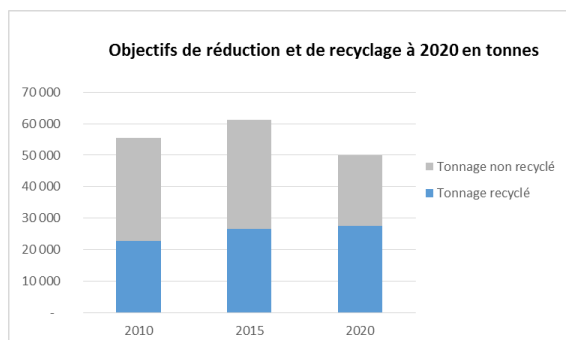
Cinq animateurs : Magali BOTTOLLIER, Stéphanie LIEZE, Béranger BERTIN

Départs d'Alain DUVERNEY-PRÊT en septembre 2015 et de Laurie SCIANGULA en octobre 2015.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, François LARIVIERE a rejoint l'équipe du SITOM.

II REDUCTION ET DETOURNEMENT DES DECHETS

1. OBJECTIF DE REDUCTION



Objectifs 2020 pour le SITOM :

- Augmenter les tonnes recyclées de 3,4% (+906 tonnes)
- Réduire les tonnes non recyclées de 35% (-12 100 tonnes)

Suite à la loi Grenelle 1 du 3 août 2009, la loi de transition énergétique adoptée le 17/08/2015 fixe entre autres, les nouveaux objectifs de réduction et de recyclage des déchets ménagers et assimilés (DMA):

⇒ **Réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA= Verre + Recyclables + OM + Déchèteries) en kg/hab entre 2010 et 2020.**

Sur le territoire du SITOM, cela implique de réduire les DMA à 50 000 tonnes en 2020. Il est donc nécessaire de réduire de 11 200 tonnes par rapport à 2015.

Pour définir et mener les actions nécessaires, et suite au décret n°2015-662 du 10/06/2015, les collectivités compétentes en matière de collecte doivent élaborer un "Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLP)".

Pour le SITOM, chaque Communauté de Communes (CC) élaborera en 2016, son PLP, la démarche étant concertée entre les 3 CC au sein d'une Commission animée par le SITOM.

2. ECO-EXEMPLARITE

2.1. DEROULEMENT GENERAL

Le Conseil Général 74 a lancé un appel à projets en automne 2011, et a retenu celui du SITOM : l'éco-exemplarité du SITOM et de ses collectivités adhérentes (20 communes, 3 CC).

Ce projet s'articule en 3 phases dont le planning recalé est:

- 2012 – 2014 : mise en place de l'éco-exemplarité au sein des services administratifs.
- 2015 : l'éco exemplarité dans les services techniques.
- 2016 – 2017 : étendue de l'éco-exemplarité à tous les autres services et bâtiments communaux (école, ADMR, centre de loisirs, bibliothèque, ...) et intercommunaux.

2.2. MISE EN ŒUVRE DE L'ECO-EXEMPLARITE



La démarche d'éco exemplarité, engagée en 2012 sur le territoire du SITOM s'est poursuivie en 2015.

La première phase concernant les services administratifs s'est terminée avec la rencontre des 22 agents de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et de l'Environnement de Megève (DGAAE.).

Il reste maintenant à pérenniser cette action auprès des services et à garder le contact avec les agents. Par exemple, le service de communication de la mairie de Chamonix a autorisé le SITOM à faire paraître un article tous les mois dans la lettre du personnel, jointe aux fiches de paye des agents municipaux. Ce sont 300 agents concernés.

Cette phase a permis de rencontrer plus de 381 agents administratifs et de sensibiliser 233 élus et 83 personnes lors des Conseils Municipaux.

La **seconde phase** concerne les services techniques.

Sa méthodologie (cf rapport d'activités 2014) a été établie sur la commune de Passy durant le 1^{er} trimestre 2014, puis étendue à Praz sur Arly durant cette même année.

Sur 2015, cette phase a été mise en place sur 15 communes. La démarche est à finaliser pour les communes de Notre Dame de Bellecombe, la Giétaz, Les Houches et Saint-Gervais.

Cette seconde phase permet aux services Techniques de prendre conscience de la gestion de leurs déchets et d'améliorer les systèmes de tri mis en place. Elle est également un moyen de communiquer efficacement sur la gestion des déchets d'une manière plus globale, par le biais du diaporama présenté lors des réunions avec tous les agents techniques.

Au total cette phase a permis de sensibiliser 233 agents. 4 élus ont également assisté à ces réunions.

Une intervention du SITOM a été souhaitée par quelques élus de Megève. Une animatrice du SITOM est intervenue lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2015 pour présenter la gestion des déchets sur le territoire du SITOM. 21 élus et 8 habitants étaient présents.



La **troisième phase** concernera tous les autres services communaux et intercommunaux.

Une demande a déjà été faite par le Palais des Sports de Megève pour la mise en place du tri au sein des bureaux du bâtiment. La visite des lieux a été réalisée le 7 août par une animatrice. Une réunion aura lieu avec les chefs des différents services du bâtiment durant le 1^{er} semestre 2016.

2.3. INDICATEURS

Pour les **services administratifs**, il est difficile de disposer d'un indicateur pertinent pour mesurer l'efficacité des actions. En effet, la consommation annuelle de papier varie énormément en fonction des dossiers traités (ex: PLU), du nombre de réunions.

Néanmoins, dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17/08/2015, il est imposé aux collectivités de diminuer de 30%, avant 2020, leur consommation de papier bureautique en mettant un plan prévention en ce sens.

Pour les **services techniques**, il est également difficile de mesurer l'efficacité des actions, car les flux de déchets sont multiples et ne sont pas pesés séparément.

3. COMPOSTAGE

3.1. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Quelques chiffres :

- ⇒ 31 permanences
- ⇒ 383 acquéreurs en 2015
- ⇒ 184 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2015
- ⇒ En totalité, 3 246 acquéreurs et 825 tonnes d'ordures ménagères évitées de 2009 à 2015
- ⇒ 42 054€ TTC d'économie de collecte et d'incinération en 2015



Composteurs de 400 litres

- ⇒ Société Plastic Omnium fournit les composteurs bois
- ⇒ Société ECD fournit les composteurs plastique et les bio-seaux

Le compostage individuel est une technique de valorisation des déchets organiques d'origine végétale. C'est un moyen de détourner les déchets de cuisine et de jardin (environ 50kg/an/habitant) du sac d'ordures ménagères et/ou de la déchetterie, en les transformant en engrais naturel, limitant ainsi le volume d'ordures ménagères traité par la collectivité. On peut estimer que pour 2015, le gisement évité est de 184 tonnes, soit en cumulé, 825 tonnes depuis le début de l'opération en 2009.

Le compost ainsi obtenu, au bout d'environ un an, peut être épandu dans les jardins potagers ou d'ornement.

Depuis 2009, le SITOM mène une opération d'accompagnement au compostage individuel. Pour se faire, le SITOM vend des composteurs en bois ou en plastique accompagnés d'un bio-seau, aux foyers du territoire au prix de 15 euros. Des bio-seaux supplémentaires sont proposés à 2 euros.

L'opération a été subventionnée jusqu'en 2012 par la Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de Haute - Savoie et de Savoie et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

L'objectif initial d'équiper 1 700 foyers sur 3 ans (2009-2012) étant atteint, l'opération compostage s'est poursuivie en 2015 en vue d'accroître le taux d'équipement des foyers (avoisinant actuellement les 15%) et ainsi contribuer à la réduction des ordures ménagères.



Cycle du compostage

LA REPARTITION DES ACQUEREURS DE COMPOSTEURS SUR LES DIFFERENTES COMMUNES

En 2015, on compte 383 acquéreurs pour 415 composteurs vendus (415 bois et 123 plastiques), lors de 31 permanences. En effet, 32 foyers ont acheté un second composteur.

Les permanences sans rendez-vous ont été instaurées en 2013. Elles donnent la possibilité aux acquéreurs de venir récupérer leur composteur sur des amplitudes horaires plus importantes (10h à 12h et de 14h à 18h) avec des explications fournies par un animateur.

Ces permanences sans RDV préalable sont appréciées car plus souples pour les habitants.

Il n'y a pas eu de livraison directe à domicile (pas de publicité).

Au global, depuis le début de l'opération, 3 246 foyers ont été équipés, soit environ 15% des maisons individuelles.



Permanence à Combloux

VENTE DE COMPOSTEURS

15 €

Combloux Mercredi 15 avril - marché - 8h30-12h
Dimanche 10 mai - marché aux fleurs - 9h-12h et 13h-16h

Saint Gervais Promenade du Mont Blanc
Lundi 27 avril et Mardi 21 juillet - 15h-19h
Dimanche 31 mai - Fête des fleurs - 9h-12h et 13h-16h

Passy Au SITOM - 10h-12h et 14h-18h
Mercredi 25 mars
Mercredi 1er avril
Vendredi 24 avril
Lundi 04 mai
Lundi 18 mai
Vendredi 29 mai

Samedi 6 juin
Vendredi 28 août
Mercredi 02 sept.
Vendredi 11 sept.
Mercredi 16 sept.
Lundi 21 sept.

Mercredi 30 sept.
Vendredi 09 oct.
Mercredi 14 oct.
Lundi 19 oct.
Mercredi 28 oct.

***Journées portes ouvertes les 4, 5 et 6 juin**

Megeve Vendredi 22 mai - Marché - 8h30 - 12h
Samedi 08 août - déchèterie - 9h - 12h

Sallanches
Samedi 18 avril - Salle St Eloi - 8h30 - 12h
Mercredi 08 juillet - C.T.M. - 14h-17h30

ND de Bellecombe
Lundi 17 août - marché - 8h30-12h

Flumet
Dimanche 05 juillet
Brocante
9h-12h et 13h-16h

Chamonix
Au Club des Sports
Mercredi 29 avril - 15h-19h
Vendredi 17 juillet - 15h-19h

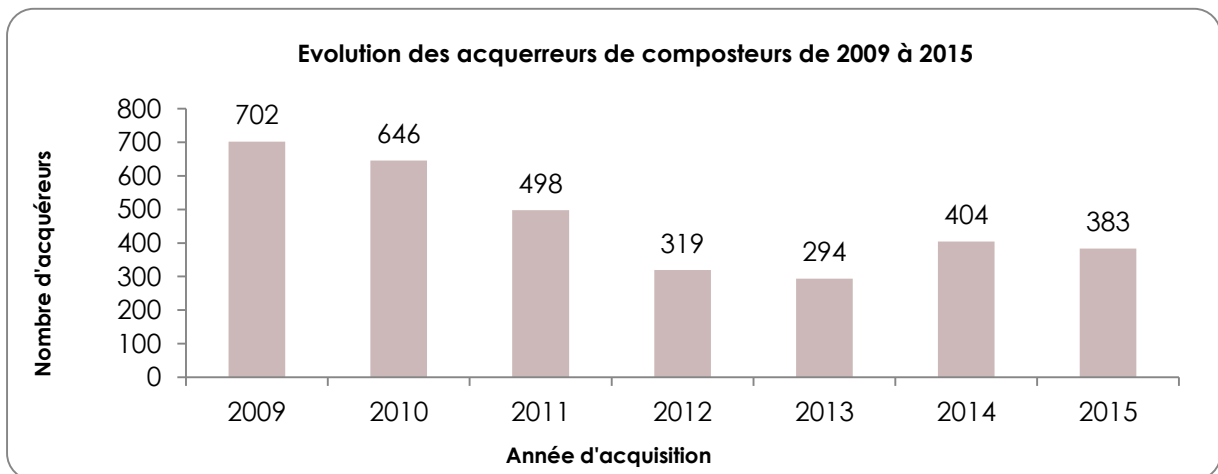
Les Houches
Mercredi 10 juin - devant OT - 15h-19h

Réservation :
au 04.50.78.10.48
ou compostage@sitom.fr
ou via le formulaire internet
 Paiement par chèque ou espèce avec l'appoint
www.sitomvalleesmontblanc.fr
1159 rue de la Centrale -74190 PASSY

Créer photo : SITOM

SITOM Pays Vallées du Mont-Blanc
Pays du Mont-Blanc
VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC

2015



Taux d'équipement des maisons individuelles par Communauté de Communes à fin 2015

CC	Communes	Total acquéreurs	Nombre de maisons principales et secondaire	Taux d'équipement des maisons (%)	Total acquéreurs par CC	Nbr de maisons (2012)	Taux d'équipement des maisons
CC de la Vallée de Chamonix Mont Blanc	Servoz	94	440	21,3	733	5 588	13,10%
	Vallorcine	47	353	13,3			
	Les Houches	194	1 529	12,6			
	Chamonix	399	3 253	12,2			
CC Pays Mont Blanc	Passy	744	2 720	27,3	2 299	13 788	16,70%
	Domancy	166	682	24,3			
	Sallanches	534	2 510	21,2			
	Praz-sur-Arly	72	415	17,3			
	Demi-Quartier	67	486	13,7			
	Les Contamines Montjoie	95	742	12,8			
	Combloux	137	1103	12,4			
	Saint Gervais les Bains	312	2 807	11,1			
	Cordon	58	542	10,7			
	Megève	115	1736	6,6			
CC du Val d'Arly	Flumet	56	320	17,5	193	2 043	9,40%
	Crest-Voland	36	369	9,7			
	La Giettaz	28	327	8,5			
	Notre-Dame-de-Bellecombe	33	390	8,4			
	Cohennoz	17	217	7,8			
	Saint-Nicolas-la-Chapelle	23	376	6,1			
	Autres communes	19					
TOTAL		3 246	21 317	15,2			

SUIVI DES ACQUEREURS ET COMMUNICATION EN 2015



Chaque année, le SITOM envoie des lettres d'information à tous les acquéreurs. La lettre d'information est réalisée en interne, elle donne des petites astuces, des conseils sur le compostage.

En 2015, deux lettres d'information sur le compostage ont été envoyées.

Il s'agit de la lettre n°9 sur le thème « Trouver le bon équilibre » entre le carbone et l'azote et la lettre n°10 qui a été consacrée aux résultats de l'enquête sur le compostage domestique, à laquelle 261 foyers ont répondu.

Avec près de 3 150 contacts, la gestion des envois devient de plus en plus complexe.

Les lettres sont toutes consultables sur le site internet : <http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Informations-sur-le-compostage>

BILAN D'ÉVITEMENT DES OM POUR 2015

En 2015, 170 acquéreurs ne compostaient pas avant de venir acheter un composteur au SITOM (soit 44,3% des acquéreurs). La quantité de déchets compostables est estimée à 50kg/habitant/an. Ainsi, environ 184 tonnes de déchets ont été détournées sur 2015 et environ 825 tonnes depuis le début de l'opération (2009-2015).

Avec un cout de collecte et d'incinération des Ordures Ménagères de 228 Euros TTC/tonne en moyenne, une dépense de 42 054 Euros TTC a été évitée en 2015.

	CC VCMB	41 T d'OM détournées
2015	CC PMB	133 T d'OM détournées
	CC Val d'Arly	10 T d'OM détournées

3.2. LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2010, le SITOM propose aux copropriétés et bailleurs de mettre en place le compostage collectif en pied d'immeuble de 6 logements et plus.

Le SITOM fournit les composteurs et bio-seaux. Les animateurs assurent l'information des habitants, accompagnent et forment les Guides composteurs de chaque site et assurent régulièrement le suivi qualité :

- Suivi de la qualité des déchets compostables déposés dans le composteur de dépôt, avec rectification et communication éventuelles auprès des usagers,
- Suivi de l'équilibre des apports de structurant et de déchets de cuisine dans le composteur de dépôt, en ajoutant éventuellement du structurant,
- Suivi de la quantité de structurant disponible dans le composteur dédié, soit en demandant aux Guides composteurs de l'approvisionner, soit en l'approvisionnant par nos soins en broyat.

Aucun site de compostage en pied d'immeuble n'est présent sur le territoire de la CC du Val d' Arly, compte tenu du peu d'habitations collectives à l'année et malgré la communication du SITOM.

En fin d'année 2015, deux nouveaux sites de compostage collectif ont été créés sur les communes des Houches et de Passy.

A Marlioz (Passy), en partenariat avec différents acteurs (le bailleur social Haute-Savoie Habitat, la commune de Passy, l'EPDA, le Pôle médico-social, le FJEP et l'Ecole élémentaire de Marlioz) le SITOM a concrétisé au Pré Montfort, deux sites de compostage partagé pour 109 logements.

A l'aide de deux jeunes résidents au Pré Montfort et encadrés par l'association EPDA, le projet a été mené à bien. Un guide du compostage spécifique a été réalisé sous forme d'un roman photos et remis aux habitants. Lors de la communication en porte à porte, un taux important de 49% des foyers ont accepté de prendre un bio-seau pour participer au compostage. L'inauguration a eu lieu le 31 octobre 2015 et a rassemblé environ 25 personnes.

Quelques chiffres :

- ⇒ 12 sites en fonctionnement
- ⇒ 159 foyers participent au compostage collectif sur le territoire du SITOM
- ⇒ 3 400 litres de compost produits en 2015
- ⇒ Environ 15 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2015



Site de compostage au Pré Montfort durant la journée d'inauguration



Article de presse du 5 décembre 2015 présentant la soirée d'inauguration du site de compostage à l'École des Houches

A l'école des Houches, un site de compostage a été mis en place par le SITOM, grâce à un partenariat avec le restaurant scolaire, l'école primaire des Houches et la mairie des Houches.

Une formation du personnel de cantine, sur le compostage en milieu scolaire, a eu lieu le 23 novembre 2015. Une dizaine de personnes ont participé.

L'ensemble des classes soit 200 élèves de l'école a bénéficié d'une animation scolaire sur le « compostage ».

4 composteurs en plastique de 600 L ont été installés en novembre 2015. L'inauguration a été réalisée le 1^{er} décembre 2015 en présence des membres de la Mairie, des instituteurs et du personnel du restaurant scolaire et du SITOM (Cf. photo ci-contre).

Le SITOM a animé des rencontres sur 3 sites de compostage (Demi-Quartier, Pré Nouveaux et Megève). Ces échanges permettent d'entretenir le lien avec les référents locaux et de répondre à leurs questions pour les aider à assurer leurs rôles de lien avec les usagers des sites.

Des rencontres « ludiques » seront programmées sur tous les sites en 2016.

Sites de compostage collectifs sur le territoire du SITOM à fin 2015

CC	Communes	Sites	Nb foyers	Nb estimé foyers compostant	Type de site	Volume structuré utilisé (en l)	Compost estimé produit (en l)	Quantité estimée de bio-déchets détournés (en kg)
CC VCBM	Les Houches	Ecole Les Houches	-	-	Ecole et Restaurant scolaire	550	0	200
	Chamonix	PGHM	59	5	Logements de fonction	1 020	500	438
	Demi-Quartier	Route de la plate	10	8	Logements communaux	400	800	700
	Megève	Ecole Henry-Jacques Le Même	-	-	Ecole et Restaurant scolaire	200	100	200
	Pré Nouveaux		58	43	Copropriété	810	900	3 763
	Passy	Pré Montfort (2 sites)	109	49	Copropriété	1 380	0	4 288
CC PMB		Lycée du MB	6	5	Logements de fonction	0	200	438
		Balcons du MB	50	10	Copropriété	100	200	875
	Sallanches	Jardins du MB	30	15	Copropriété	550	400	1 313
		La Provence	9	6	Copropriété	400	Criblage 2016	525
	Résidence Voulloux	43	18	Copropriété	1 000	Criblage 2016	1 575	
CC VAL D'ARLY	La Giétaz	Restaurant scolaire	-	-	Restaurant scolaire	0	300	240
TOTAL			374	159		6 410	3 400	14 553

POINTS POSITIFS

Souvent sous-estimé, l'opération de compostage collectif permet de créer ou d'entretenir des relations de bon voisinage, notamment en habitat collectif dense.

Elle permet également de sensibiliser au tri sélectif (verre, matières recyclables).

Outre un été 2015 très sec, un suivi régulier par les Guides composteurs a permis d'éviter la présence de moucheron (meilleure gestion des apports, brassage régulier, information auprès des habitants).

DIFFICULTES OBSERVEES :

- **Approvisionnement en structurant (broyat, copeaux...)** : sur les 12 sites, seuls 3 sont complètement autonomes :
 - Les Balcons du Mont-Blanc à Sallanches, dont le guide composteur est paysagiste ;
 - Les Jardins du Mont-Blanc à Sallanches dont la copropriété s'est dotée en 2013 d'un broyeur pour découper ses propres tailles de haies et arbres ;
 - Les Ormes-Les Charmes-Les Erables à Sallanches dont un Guide composteur récupère les feuilles mortes et le broyat de feuillus des espaces verts attenants gérés par un paysagiste.

5 sites dépendent totalement du SITOM : l'Ecole des Houches et le site du Pré Montfort (nouvellement créés), le PGHM à Chamonix, La Provence à Sallanches et le site de Demi-Quartier. Notons toutefois que ces 2 derniers sites sont de mieux en mieux suivis et gérés par les guides composteurs (tamisage, mise à disposition du compost mûr).

Sur les sites approvisionnés par le SITOM, le structurant a été fourni par un menuisier (copeaux de bois, essentiellement de feuillus). La difficulté principale est donc l'approvisionnement de façon pérenne des sites.

- **Taille trop importante des bio-déchets apportés** de façon récurrente et malgré les informations variées (affiches sur les composteurs, lettres adressées aux habitants), freinant leur biodégradation.
- **Compter sur un Guide composteur pérenne** : sur les 12 sites, celui de Megève (l'Ecole Henry-Jacques Le Même) ne compte plus de Guide composteur.



Déchets apportés de taille trop importante : leur découpe accélérerait leur décomposition (site du Pré Nouveau, Passy).



Déchets apportés en sac (site Pré Montfort Passy).

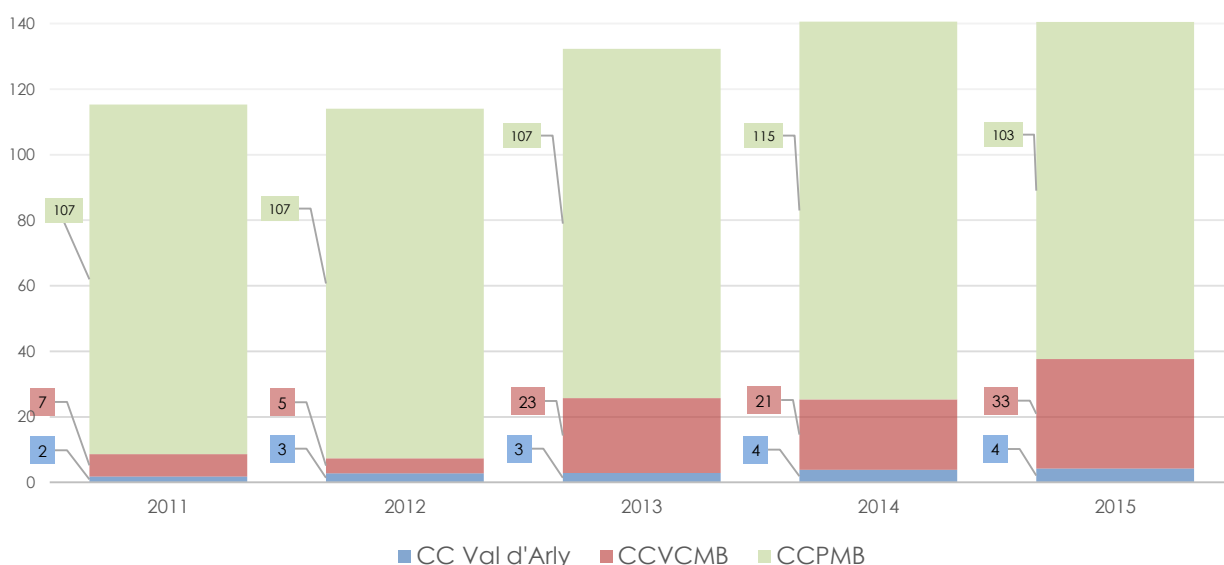
4. LES TEXTILES



Pour faciliter le don de textiles, chaussures et linge de maison, le SITOM, en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Le Relais a mis en place en juin 2011, 15 conteneurs. En comptant les 3 conteneurs le Relais supplémentaires et les points d'autres organismes solidaires déjà existants (Tri Vallées, Alpabi, Secours Catholique et Populaire de Chamonix, Entraid et Scouts), pas moins de 22 sites de collecte sont actuellement répartis sur le territoire. 141 tonnes ont été collectées en 2015 par Le Relais dont les textiles non réutilisables du secours Populaire de Chamonix (23 tonnes en 2015).



Evolution des tonnages de textiles récoltés par le Relais (en tonnes)



5. LES STOP PUB

Un autre axe de réduction sur le territoire du SITOM concerne le flux papier avec la mise à disposition ou distribution d'autocollants « Stop Pub ». Ces derniers sont déjà distribués depuis plusieurs années et la demande reste importante.

Une commande de 8000 « Stop Pub » a été effectuée en janvier 2015. Les stocks en fin d'année étaient de 4000 autocollants, soit 4000 distribués au cours de l'année. Avec l'hypothèse que la moitié de ces STOP PUB a été équipée pour la première fois des boîtes aux lettres, le tonnage évité en 2015 est estimé à 80 tonnes.

Ils sont distribués de plusieurs manières :

- Envoi sur demande (80 ex)
- Envoi aux nouveaux arrivants sur le territoire (527 ex)
- Mise à disposition dans les accueils des mairies et OT (980 ex)
- Demandes par les syndicats ou la poste (360 ex)
- Mise à disposition (1900 ex):
 - ⇒ sur les « stands grand public » et lors des journées portes ouvertes
 - ⇒ lors des réunions diverses (éco-exemplarité, réunions professionnelles, ...)
 - ⇒ lors des animations en collèges- lycées
 - ⇒ lors des ventes de composteurs
 - ⇒ lors des réunions /visites destinées aux élus

Chaque boîte aux lettres équipée voit son volume de papier diminuer de 40 kg par an. Sur la base des données de la Poste ci-dessous, 18245 boîtes aux lettres sont équipées d'un STOP PUB, évitant ainsi 730 tonnes de papier/an.



	Stop Pub Distribués en 2015									Boîte aux Lettres équipée d'un Stop Pub (source La Poste, juillet 2015)		Quantité estimée de papier évitée (tonne /an)	
	Communes	Mairies	OT	Poste	Syndic	Collectifs /particuliers	Nouveaux arrivants	Autres	TOTAL	Nombre de BAL	Pourcentage de BAL	Par Communes	Par CC
CC VCMB	Chamonix	90	-	50	100	-	69	-	309	3 635	59%	145	202
	Les Houches	30	-	-	-	20	28	-	78	1 057	55%	42	
	Servoz	30	-	30	-	-	3	-	63	205	52%	8	
	Vallorcine	60	-	-	-	-	2	-	62	149	60%	6	
CC PMB	Combloux	20	-	-	-	-	21	-	41	431	37%	17	506
	Cordon	15	-	-	-	-	9	-	9	444	32%	18	
	Domancy	70	-	-	-	-	17	-	87	318	57%	13	
	Demi-Quartier	15	-	-	-	-	10	-	10	365	46%	15	
	Les Contamines	60	-	-	-	-	4	-	64	1 199	65%	48	
	Megève	40	-	80	-	-	34	-	154	2 287	27%	91	
	Passy	30	-	-	-	5	84	100	219	2 329	65%	93	
	Praz-sur-arly	60	-	-	-	-	13	-	73	551	42%	22	
	Sallanches	220	40	-	100	55	173	40	628	551	42%	22	
	St Gervais	200	-	-	-	-	60	-	260	25			
CC Val d'Arly	Cohennoz	30	-	-	-	-	1	-	31	551	42%	22	22
	Crest-voland	30	-	-	-	-	2	-	32				
	Flumet	40	-	-	-	-	12	-	52				
	La Giettaz	30	-	-	-	-	11	-	41				
	Nd de Bellecombe	30	-	-	-	-	1	-	31				
	St Nicolas la Chapelle	20	-	-	-	-	5	-	25				
	TOTAL	940	40	160	200	80	527	140	2 087	18 245	53%	730	730

6. LES DEEE

CADRE JURIDIQUE

Exemple de répartition du montant de l'éco-participation de 4[€] pour un aspirateur :

- ⇒ 70 cts pour la collecte
- ⇒ 90 cts pour le regroupement et le transport
- ⇒ 2,00[€] = pour la dépollution et le recyclage
- ⇒ 40 cts = pour l'information des consommateurs

Après les emballages et les papiers, le législateur européen a réglementé en janvier 2003 la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques dits DEEE. Cette directive a été retranscrite en France par le décret du 20 juillet 2005 : « *Les producteurs d'équipements électriques et électroniques sont responsables de la prise en charge de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché.* »

Dans le cadre du nouvel agrément du 1/01/15, de nouveaux objectifs ont été fixés au niveau du taux de collecte du gisement mis sur le marché au cours des trois années précédentes :

- ⇒ 40% en 2015 augmentant progressivement jusqu'à 65% en 2020.

En matière de recyclage et valorisation, le taux minimum pour 2015 est fixé à :

- ⇒ 80% pour les lampes
- ⇒ 75% pour les gros appareils ménagers
- ⇒ 65% pour les équipements informatiques, de télécommunication et matériel grand public.

FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE DES DEEE

A l'achat d'un appareil neuf, vous payez une «éco-participation», qui correspond au coût de collecte, de réemploi, ou dépollution et recyclage d'un appareil usagé équivalent. Son montant varie selon le produit et le type de traitement qu'il nécessite.

Les producteurs et les distributeurs se sont regroupés pour organiser la collecte et le traitement des DEEE sur le territoire français. Ils ont délégué cette mission à des éco-organismes, sociétés agréées par l'Etat, pour mettre en œuvre ce programme national et participer à la protection de l'environnement.

Sur le territoire du SITOM, ils sont au nombre de deux : Eco-systèmes pour les DEEE et Recylum pour les lampes avec lesquels le SITOM a contractualisé.

RESULTATS:

DEEE collectés en déchetteries en 2015 (exprimé en tonnes)								
CC	Déchetteries	PAM	Ecrans	GEMF	GEMHF	2015	2014	Evolution 2015/2014
CC VCMB	Chamonix	33	21	37	66	157	148	6%
	Les Houches	17	10	20	37	84	78	8%
CC Arly	Notre-Dame de Bellecombe	13	6	9	13	41	39	5%
CC PMB	Passy	43	23	31	57	154	153	1%
	Megève	27	20	33	63	143	129	11%
	Saint-Gervais	23	14	27	33	97	91	7%
	Sallanches	54	38	51	87	230	230	0%
Total		210	132	208	356	906	868	4%

Tubes et lampes collectés en déchetteries en 2015 (exprimé en Kg)			
CC	Déchetteries	Tubes	Lampes
CC VCMB	Chamonix	676	292
	Les Houches	326	102
CC Arly	Notre-Dame de Bellecombe	0	160
CC PMB	Passy – Saint Gervais	525	128
	Sallanches	234	0
Total		1 761	682

Famille d'appareils	Lieux de traitement
Gros Electroménagers Hors Froid (GEMHF)	PURFER - SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69)
Gros Electroménagers Froid (GEMF)	TERECOVAL - LA CHAMBRE (73)
Ecrans	REGAIN ECO-PLAST - FOURCHAMBAULT (58)
Ecrans plats chez :	VEOLIA - TRIADE - SAINT SYLVAIN D'ANJOU - CDT ECRANS PLATS (49)
Petits Appareils Electriques (PAM)	SITA DEEE - FEYZIN (69)
Lampes	INDAVER (Belgique) - ARTEMISE - VULAIN (10)
Tubes (néons)	INDAVER (Belgique) - LUMIVER - SECLIN (59) – ARTEMISE VULAIN (10)

7. LES VERRES REUTILISABLES « ECO-VERRES »

Toujours dans une logique de réduction des déchets à la source, le SITOM encourage les organisateurs d'évènements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à être encore plus respectueux de l'environnement.

Afin de les accompagner matériellement dans la mise en œuvre de leur démarche, le SITOM a acheté 2 000 verres réutilisables en 2012.

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc met gratuitement 10 caisses de 210 verres à disposition, sous réserve d'une caution de 1 euro par verre.

En comptabilisant les verres empruntés/utilisés en 2015, **14 070 verres jetables ont été ainsi évités.**

Si on se base sur un gobelet jetable de 8g et en supposant qu'il est utilisé qu'une seule fois sur la manifestation, on a évité pour l'année 2015 :

- ⇒ d'incinérer **112,5 kg de plastique.**
- ⇒ de consommer **258,7 L de pétrole** (Il faut environ 2,3 litres de pétrole pour un kilo de polypropylène)
- ⇒ de consommer **112,5 L d'eau** (Il faut environ 1 litre d'eau pour un kilo de polypropylène)

A cela il faut ajouter l'énergie nécessaire pour la fabrication du plastique. Le raffinage du pétrole (séparation des différentes "phases") nécessite par exemple un chauffage à plus de 450°C.

Pour un coût de 30 Euros pour 210 verres, le lavage est assuré par :

- Les jeunes de l'IME le Clos Fleuri, à Passy
- Les animateurs du SITOM au Parvis des Fiz, à Passy pendant la fermeture de l'IME.

Quelques chiffres 2015 :

- ⇒ Associations ou collectivités qui ont emprunté les éco-verres : **22**
- ⇒ Nombres de caisses empruntées : **67**
- ⇒ Nombre d'éco-verres utilisés : **14 070** dont **1 050** non rendus
- ⇒ Nombre de gobelets jetables évités (1 gobelet = 8gr) : **14 070** soit **112.5 kg** plastique non incinéré



En juin 2015, pour renouveler le stock et ainsi satisfaire les demandes, le SITOM a acheté 2000 verres supplémentaires.

RESULTATS

	2012	2013	2014	2015	Total
Nombres de manifestations	9	26	23	22	80
Nombres de verres empruntés	7 200	13 780	10 080	14 070	45 130

CC	Communes	Organismes	Evénements	Nombre de verres empruntés	
CCVCMB	Chamonix	Chambre Syndicale CHRD	Course de Café	630	
	Les Houches	Ciné Bus le grand soir	Grolland Ski	420	
	Chamonix	Evergreen Endurance	Triathlons Evergreen	2 100	
	Chamonix	APE école de Chamonix	Fête de l'école	420	
CCPMB	Combloux	OT Combloux	Fête	210	
	Passy	Triathlon du M-B	Triathlon Passy	1 470	
	Passy	CE SGL Carbon	Pot des Vacances	630	
	Passy	Passy Mt Blanc Badminton	Rencontre sportive	210	
	Passy	Amicale de joux	Fête du Hameau	210	
	Passy	OT de Passy	Camp de Base	630	
	Passy	Montagnes en pages	Salon du livre de montagne	420	
	Saint Gervais	MJC Saint Gervais	Les Indézikables	1 050	
	Saint Gervais	Team Energie Montagne	Salon énergie montagne	420	
	Saint Gervais	Cie Improjct	Les Zést' Ivaies	840	
	Sallanches	Service Jeunesse	Danse	1 470	
	Sallanches	APEL Les p'tits Vouilloux	Loto des enfants	210	
	Sallanches	Ecole Saint Martin	Fête de l'école	420	
	Sallanches	Association Art Choum	Festival Fest'y/Faré	420	
	Sallanches	Anthogyr	Pot des Vacances	420	
	Sallanches	APEL Les p'tits Vouilloux	Kermesse	210	
	Sallanches	FRRR	Rencontre sportive	210	
	Sallanches	APE Boccard	Fête de l'école	1 050	
	Total :			22	14 070

8. COLLECTES SPECIFIQUES

LES BOUCHONS



La collecte des bouchons en plastique (et en liège) mise en place par l'association Bouchons 74 sur le territoire du SITOM depuis quelques années bénéficie depuis avril 2015 d'un point de regroupement en la déchèterie de Passy.

Ainsi 4 bacs roulants sont dédiés à regrouper tous les bouchons collectés sur le territoire, afin de faciliter la collecte par le camion de l'association.

Pour rappel, cette collecte concerne tous les bouchons en plastique et en liège. Ces derniers sont ensuite revendus à un recycleur. La somme perçue par leur revente sert à financer du matériel médical (fauteuils roulants, déambulateurs, lits médicalisés, ...) pour les personnes en situation de handicap.

Depuis avril 2015, 6 collectes des 4 bacs ont eu lieu, soit une estimation de 3 tonnes de bouchons pour le territoire du SITOM.

LES CAPSULES

En Juillet 2015, le SITOM a signé une convention avec la société COLLECTORS qui se charge de collecter et de faire recycler les capsules de café de marque NESPRESSO.

Suite à cette convention, COLLECTORS a déposé des conteneurs de collecte dans 5 des 7 déchèteries du territoire (CC du Val d'Arly et CCPMB).

COLLECTORS assure la collecte et achemine les capsules dans le centre de recyclage choisi par NESPRESSO: COVED Rungis (94).

www.nespresso.com/entreprise/actualites/3066-visite-du-centre-de-tri-des-capsules-recyclees

Ce centre trie chaque année plus de 3000T de capsules. Le marc de café et l'aluminium sont alors séparés.

- L'aluminium (0,9g par capsule vide) sort sous forme de briques de 12 kg. Il est revendu à des fondeurs à destination notamment de l'industrie automobile.
- Le marc de café (8 à 10 T par jour) est utilisé en compost, bûchettes de chauffage ou pour la dépollution des eaux usées.

Depuis l'été 2015, 1 336 kg ont été collectés sur le territoire du SITOM.

LES INSTRUMENTS D'ECRITURE

Une nouvelle collecte a vu le jour sur le territoire durant l'année 2015 : celle des instruments d'écriture usagés.

En effet, la société : TERRACYCLE récupère et recycle les stylos, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs (souris, bouteilles et stylos), stylos plumes et cartouches d'encre en fin de vie. Ces éléments sont recyclés en pots à crayons, arrosoirs, poubelles de bureau,

Mi-septembre, les mairies et écoles/ collèges / lycées du SITOM ont reçu un courrier leur proposant d'être point de collecte.

Le SITOM a confectionné des boîtes de récupération et en a ensuite doté chaque école, mairie et établissement souhaitant participer à cette opération.

Ainsi, fin 2015, ce sont plus de 164 boîtes distribuées dans 75 établissements différents. La dotation se poursuivra en 2016.

Les collectes sont réalisées par les animateurs puis un envoi est effectué à Terracycle.

Chaque instrument d'écriture envoyé donnera lieu au versement de 2 cts. La somme ainsi récoltée sera reversée à une association du territoire.

Par délibération du 10 décembre 2015, le Comité Syndical a choisi l'association du Jardin des Cîmes à Passy comme premier bénéficiaire pour 2016.

Communes	Dates de collecte	Poids Nespresso (en kg)
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	EQUIPEE LE 07/07/2015 : PAS DE COLLECTE	
MEGEVE	05/02/2015	133
	26/02/2015	85
	31/03/2015	190
	07/05/2015	156
	08/06/2015	210
SAINT-GERVAIS	04/11/2015	91
	PASSY	04/11/2015
SALLANCHES	01/09/2015	75
	28/09/2015	85
	04/11/2015	59
	17/11/2015	51
	TOTAL	1 336



Nombre de boites distribué

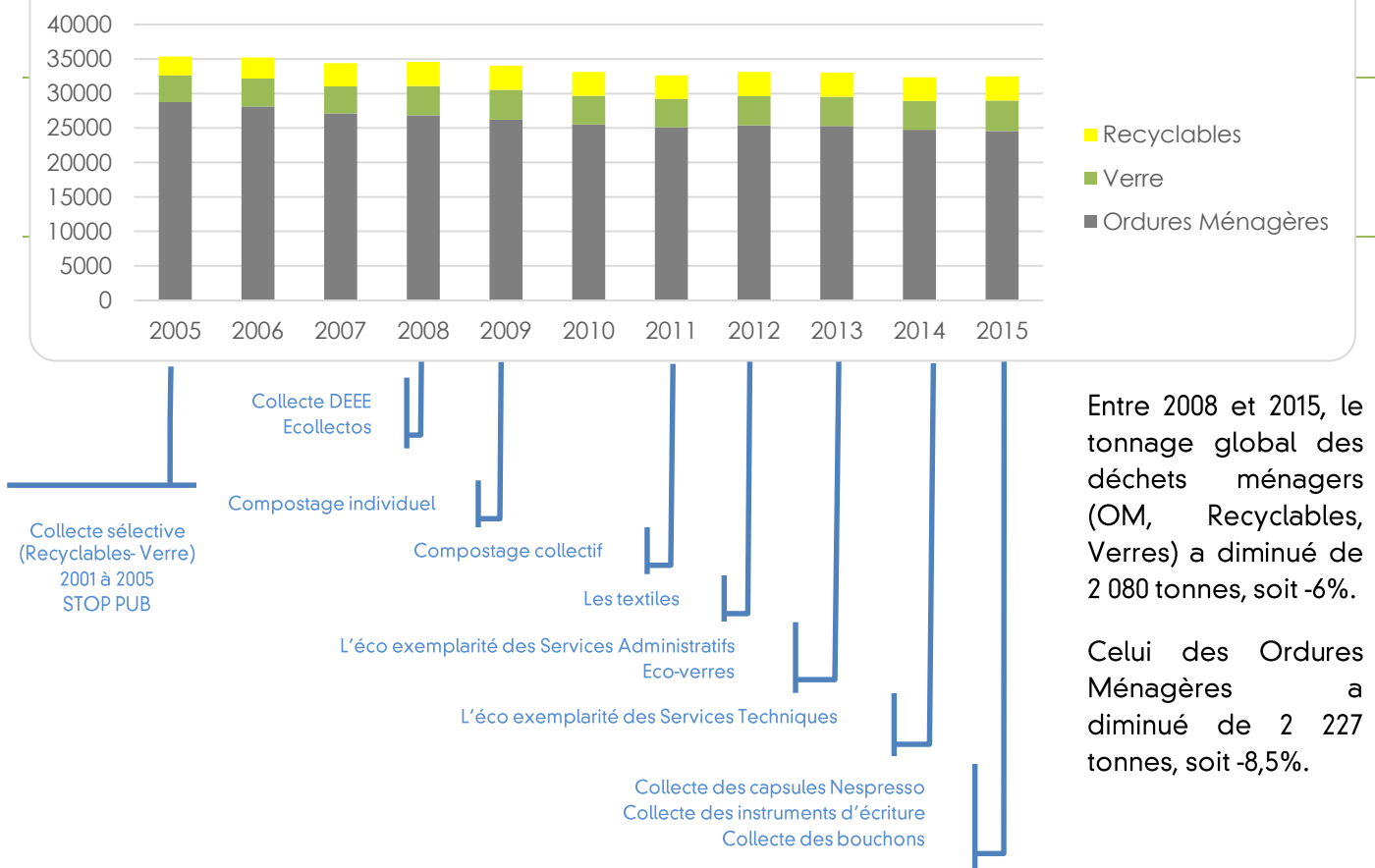
	Lieux équipés	Nombres de boites
CCPMB	44	107
CCVCMB	19	45
CC Val d'Arly	11	12
TOTAL	74	164

9. TONNAGES EVITES EN 2015

Grâce aux différentes actions menées pour la réduction des déchets, ce sont un peu plus de 619 tonnes d'ordures ménagères évitées en 2015. Outre les intérêts environnementaux, ce sont plus de 141 130 Euros TTC d'économie pour les Communautés de Communes au niveau de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

	CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (en tonnes)	CC Pays Mont-Blanc (en tonnes)	CC du Val d'Arly (en tonnes)	Total SITOM (en tonnes)
Les DEEE (petits appareils ménagers)	50	147	13	210
Le compostage individuel	41	133	10	184
Les textiles	103	33	4	140
STOP PUB	22	56	2	80
Le compostage collectif	0.6	13.5	0.2	14.3
Collectes des bouchons	-	-	-	3
Néons	1,0	0,7	0,0	1,7
Collectes des capsules		1,4		1,4
Lampes	0,4	0,0	0,2	0,6
Les verres réutilisables « éco-verres »	0.028	0.084	-	0.112
L'éco-exemplarité	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire
TOTAL	217,4	371,1	29,2	619,3

Evolution du tonnage global des déchets ménagers de 2005 à 2015



1. LE VERRE

1.1. LA COLLECTE

Les communes du territoire du SITOM se sont équipées de conteneurs pour trier le verre depuis les années 80. Ces conteneurs arborant une signalétique de couleur verte sont de différents modèles (semi-enterrés, bacs roulants, colonnes aériennes, tonneaux). Ils disposent tous d'un dispositif de « simple crochet » pour la collecte par le même type de camion. Ils sont destinés aux pots, bocaux et bouteilles en verre débarrassés de leurs bouchons et couvercles. Le volume de stockage disponible est d'environ 15 litres / habitant DGF / semaine en moyenne sur le territoire.

Le SITOM assure la collecte du verre. Il a signé un contrat avec un prestataire privé, la société Trigénium d'Annecy, pour la collecte et le transport du verre jusqu'à l'aire de stockage temporaire (= point de regroupement) basée à Passy. Le verrier Ol Manufacturing achemine ensuite, par semi-remorques, le stock de verre aux verreries situées à Gironcourt dans les Vosges (79% du tonnage) ou à Beziers (21% du tonnage).

Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction des saisons et de la fréquentation touristique. Le prestataire est chargé de surveiller le taux de remplissage des conteneurs et de les vider avant qu'ils ne débordent, il doit anticiper.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM

1.2. LE TRAITEMENT

Une fois collecté, le verre va rejoindre les verreries pour être recyclé.

Son recyclage nécessite un tri rigoureux, en effet, certains éléments indésirables peuvent compromettre la qualité du verre recyclé :

1) Les infusibles (porcelaine, faïence, béton, cailloux ...), génèrent des « infondus » ou des grains qui provoquent un défaut d'aspect et fragilisent le verre recyclé.

2) Les métaux (capsules, couvercles ...) peuvent avoir des conséquences néfastes sur le four verrier. Ils peuvent occasionner des colorations indésirables ou des inclusions entraînant la non commercialisation des nouveaux contenants. Avant d'atteindre le four, le verre va donc subir différentes manipulations pour être débarrassé de ses impuretés :

1) Une table de tri permet tout d'abord d'ôter les déchets volumineux.

2) Le verre est ensuite criblé puis broyé.

3) Il passe ensuite sous un aimant et à travers un courant de Foucault pour être débarrassé des métaux (ferreux et non ferreux) qu'il contient.

4) Une hotte d'aspiration évacue les polluants légers (papiers, plastiques ...)

5) Les infusibles sont extraits par tri optique.

6) Un dernier contrôle de la qualité est effectué avant la fabrication du calcin (=poudre de verre).

7) Ce calcin peut désormais être fondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles.



Cycle du verre

Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini, sans que ses qualités ne soient altérées.

Les bénéfices du recyclage du verre sont multiples :

- Réduction de la quantité d'ordures ménagères : le recyclage permet de donner une seconde vie au verre, et évite ainsi qu'il soit stocké dans les décharges ou brûlé dans les incinérateurs. De plus, réduire la quantité d'ordures ménagères permet de réduire le coût de leur traitement.

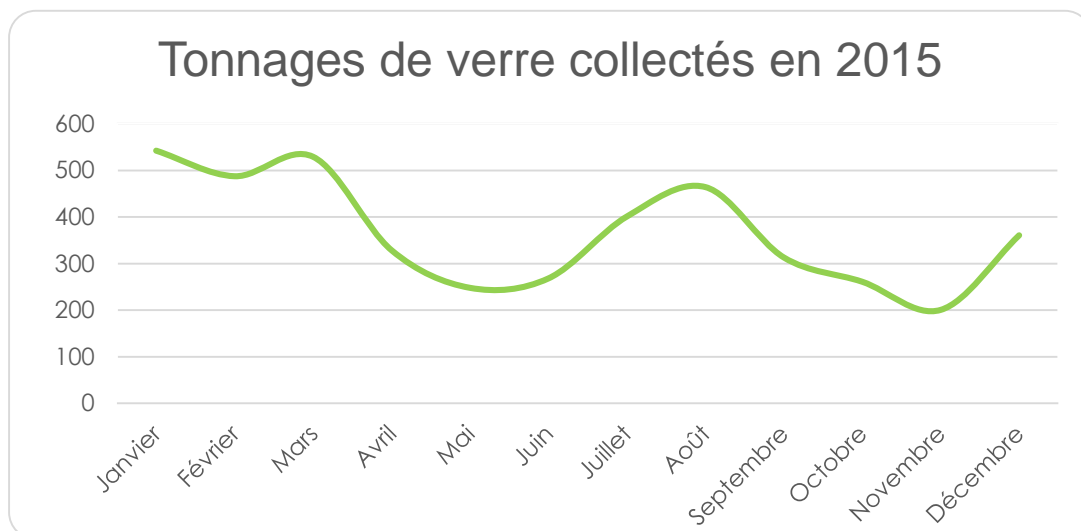
- Economie d'énergie : chaque tonne de verre traité et broyé (calcin) permet une économie totale d'énergie de 100 kg de fuel par rapport à la fonte des matières premières entrant dans la composition du verre. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,46 Méga watt par heure d'énergie.

- Economie de matière première : évite le prélèvement dans la nature des matières premières entrant dans sa composition. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 0,66 tonne de sable et 0,10 tonne de calcaire.

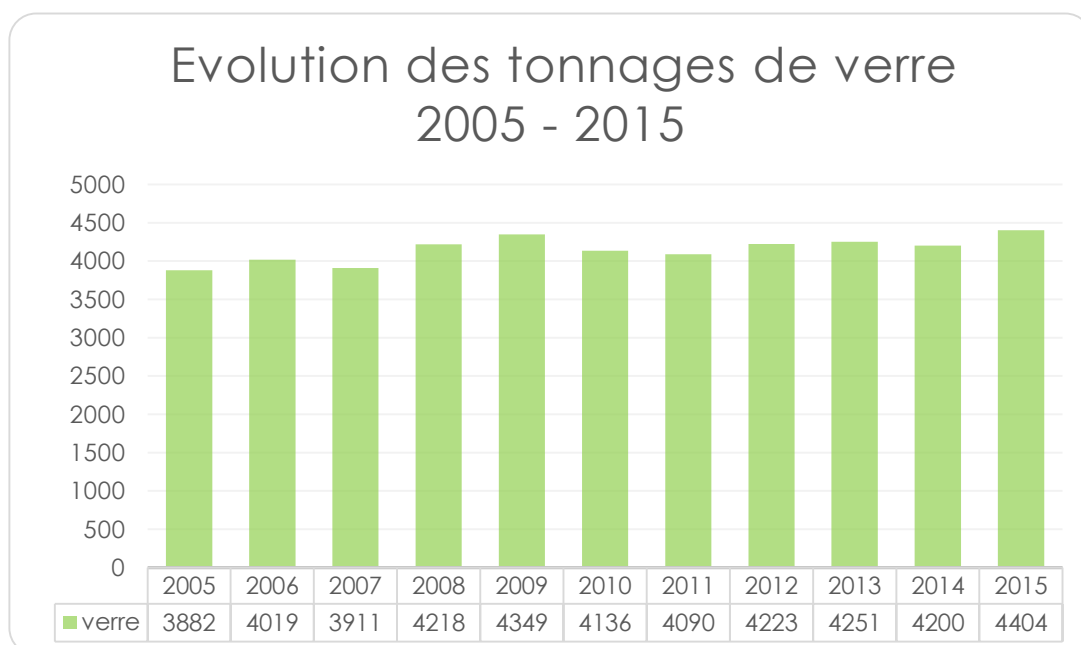
- Economie d'eau : une tonne de verre recyclé permet d'économiser 1,17 m³ d'eau.

- Limiter l'impact sur l'effet de serre : L'utilisation de calcin dans le four (en remplacement des matières premières habituelles : silice, soude et chaux) permet également de diminuer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

1.3. LES RESULTATS



La courbe des tonnages de verre de 2015, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque une nette augmentation des tonnages en périodes touristiques été et hiver. Le verre est donc bien trié par les vacanciers et les professionnels du tourisme.



En 2015, le tonnage de verre représente 13,5% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 12,9% à 15,9% en fonction des Communautés de Communes.

Les analyses réalisées en 2012 démontrent que 1 300 tonnes de verre sont encore jetées avec les ordures ménagères. Il existe donc une marge d'amélioration importante.

2. LES RECYCLABLES

2.1. LA PRE COLLECTE



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM

La mise en place de la collecte sélective des recyclables sur le territoire du SITOM a débutée en 2001. Le SITOM, ne détenant pas la compétence collecte, n'est pas intervenu dans le choix des conteneurs. Ce dernier a été laissé libre à chaque commune.

C'est pourquoi, il existe une grande disparité de types de conteneurs sur tout le territoire du SITOM : bacs roulants (en plein air, dans des mazots ou des abris), colonnes aériennes en bois, colonnes aériennes en plastique de marques différentes, conteneurs semi-enterrés type Moloks, conteneurs semi-enterrés type Villiger ...

La majorité des communes du SITOM a dû surdimensionner ses équipements ou augmenter sa fréquence de collecte pour faire face à l'apport touristique.

Le volume de stockage installé est d'environ de 21 litres / habitant DGF.

Ces conteneurs dotés d'une signalétique de couleur jaune sont destinés à recevoir en vrac :

- le papier (journaux, magazines, cahiers, enveloppes...),
- les petits cartons et cartonnettes (paquets de biscuits, lessive...),
- les bouteilles et flacons en plastique (et seulement ces deux types d'emballages pour le plastique),
- les emballages métalliques (canettes, boîtes de conserve, bombes aérosols, barquettes en aluminium...),
- les briques alimentaires (lait, jus de fruits, soupe...).



2.2. LA COLLECTE, LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT

2.3.

Les Communautés de Communes assurent la collecte des recyclables et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'usine d'incinération).

Ainsi, au quai de transfert, les recyclables sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri de Villy-le-Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 50 kms de Passy).

Il permet de diviser par 5 au minimum, le nombre de camions destinés à leur acheminement.

Le SITOM a signé le contrat de transport et de tri des recyclables avec la société EXCOFFIER, le 1^{er} mars 2014. Au centre de tri, les recyclables sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.

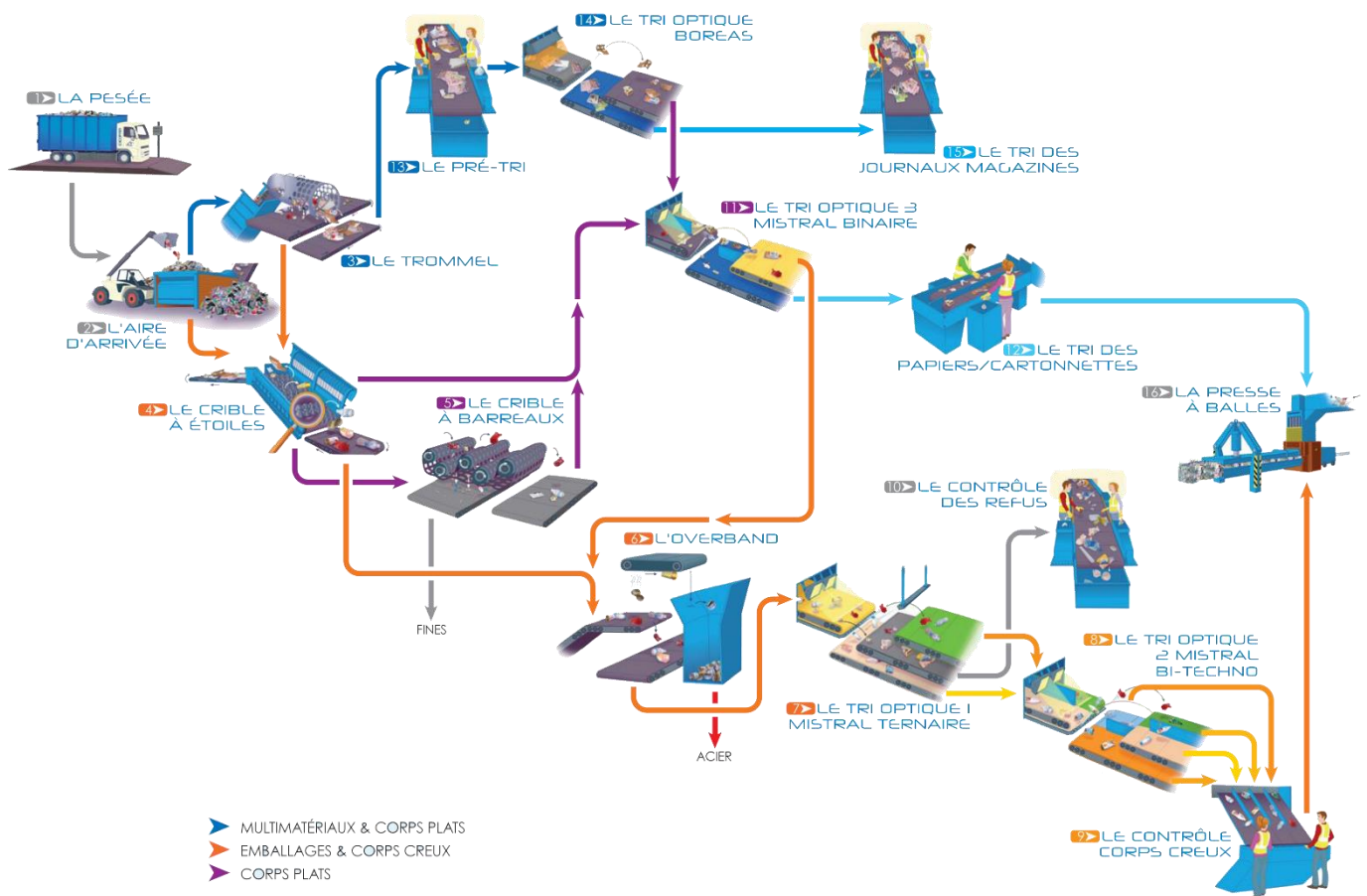
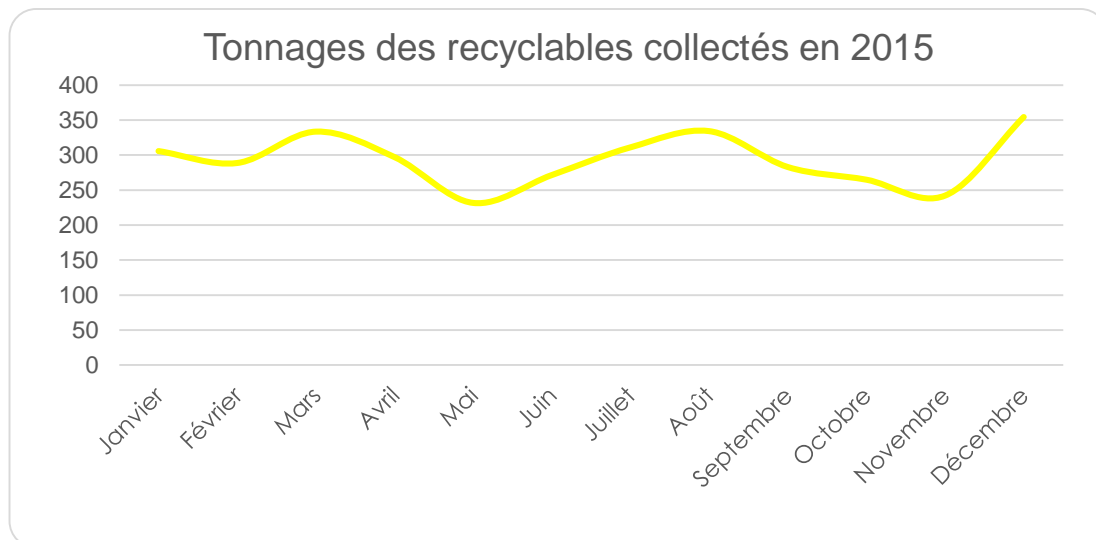
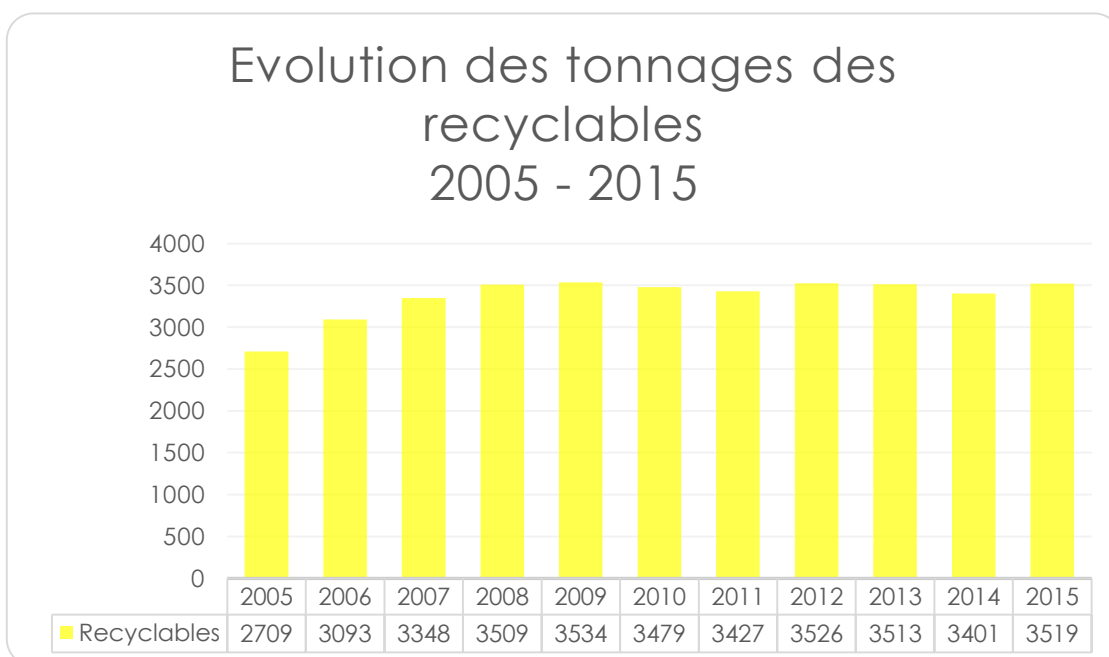


Schéma de fonctionnement du centre de tri d'EXCOFFIER

2.3. LES RESULTATS



La courbe des tonnages de recyclables de 2015, suit le même profil que celle des années précédentes. On remarque de légères augmentations de tonnages en périodes touristiques hiver et été. Ceci indique que les vacanciers et les professionnels du tourisme participent peu au tri des recyclables pendant ces périodes.



En 2015, le tonnage de recyclables représente 10,8% des déchets ménagers collectés, ce taux varie de 9,1% à 11,8% en fonction des Communautés de Communes.

Les analyses réalisées en 2012 démontrent qu'environ 3 000 tonnes de recyclables (1 700 tonnes de papier, 470 tonnes de bouteilles plastiques, 700 tonnes d'emballages métalliques et 200 tonnes de briques alimentaires) sont encore jetées avec les ordures ménagères. Il existe donc une marge d'amélioration importante.


2.4. LE TAUX DE REFUS

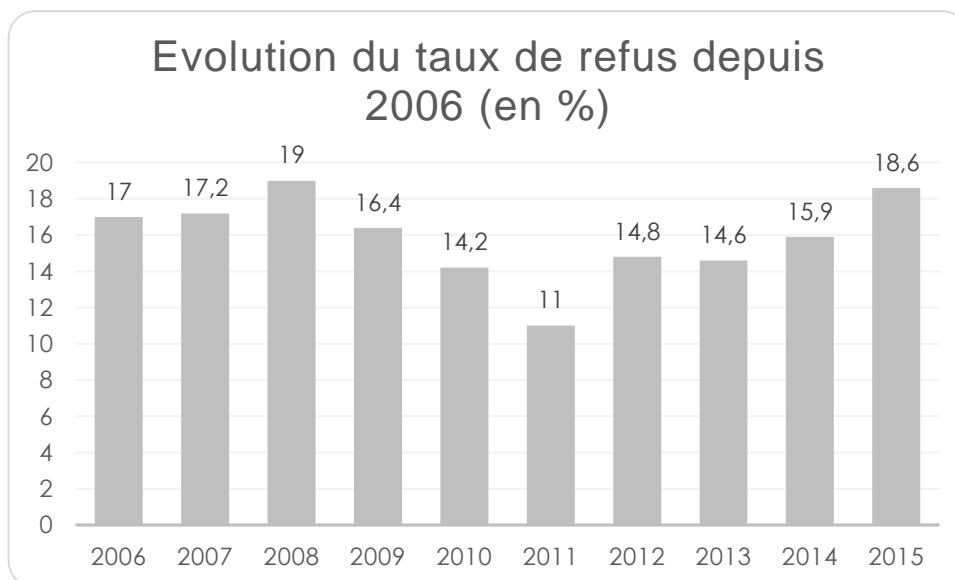
Il indique le pourcentage d'indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Recyclables. Ces indésirables ont donc été collectés avec les Recyclables, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés. Le surcoût lié à ce parcours inutile est évalué à 56 Euros TTC / tonne.

En 2015, les erreurs de tri représentent 550 Tonnes, soit un surcoût total de 30 800 Euros TTC

On constate que sur 2015, le taux de refus augmente par rapport à 2014.

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, textiles, les sacs d'ordures ménagères et les plastiques non recyclables (barquettes, films, pots,...) ainsi que les gros objets (cigarettes, jouets, ...)

On peut aussi supposer que les erreurs de tri sont causées par ce logo , qui ne signifie pas que l'emballage est recyclable, il atteste uniquement de la contribution à Eco-Embballages.



Exemples d'indésirables



2.5. LES TONNAGES RECYCLÉS EN 2015 PAR MATIÈRE

Matière	Quantités en 2015 (en T)	Lieux de Recyclage (département ou pays)	Produits recyclés
Journaux Magazines Revues	1 389	Holen (Espagne) Collecta (Allemagne)	Papier, journaux, magazines
Cartonnettes	608	SAICA (Saragosse, Espagne) EMIN LEYDIER (Laveyron)	Cartons, papier kraft, sacs en papier, ...
Gros de magasin (papier de qualité inférieure, ex : cahiers, enveloppes...)	314	SAICA (Espagne) MAYR (Allemagne)	Papier toilette, essuie-tout, ...
Briques alimentaires	58	Novatissue (88)	Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, ...
Aluminium	8	CORNEC (77 et 60)	Pièces automobiles, mob ilier, ...
Acier	103	Dupuy (94) SIRMET (Espagne)	Outils, chariots de supermarché, casseroles, ...
Plastique PET Clair	82	DENTIS (Turin, Italie)	Polaire, rembourrage de couettes, oreillers, vestes, peluches, ...
Plastique PET Foncé	44	DENTIS (Turin, Italie)	Tapis, moquettes de voitures, textiles, ...
Plastique PEHD	82	FOREVER PLAST (Milan, Italie) VIELPLA (Barcelone, Espagne) SOREPLA (Neufchâteau) Comptoir Plastique de l'Ain (Pont d'Ain)	Tubes, tuyaux, arrosoirs, conteneurs, bancs publics, ...
Total	2 688		



Balles de matière

3. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

3.1. LA COLLECTE

Les ordures ménagères sont à déposer dans les conteneurs à signalétique grise. Chaque commune du SITOM possède son propre système. Le dispositif majoritaire reste le point de regroupement, cependant sur quelques communes, une petite partie de collecte en porte à porte pour les hyper-centres a été conservée. Les ordures ménagères sont collectées soit par des prestataires, soit en régie par les Communautés de Communes et sont transportées jusqu'à l'usine d'incinération de Passy (UIOM).

Le volume disponible est d'environ 39 litres /habitant DGF/semaine.

Depuis le 28 mars 2012, le SITOM a confié pour 15 ans, l'exploitation de l'UIOM à la SET Mont-Blanc dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). La durée a été prolongée de 3 ans en 2015 pour permettre le renouvellement de la turbine.

La compétence du SITOM débute à l'entrée du site de l'incinérateur où les camions sont pesés sur le pont bascule. Ces derniers déversent ensuite leur contenu dans la fosse à déchet, dont le volume total est de 4 000 m³.



3.2. LE TRAITEMENT

Des boues de station d'épuration sont incinérées conjointement avec les ordures ménagères. L'incinération des ordures ménagères à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350 °C et 40 bars.

Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. Elle revend une partie de l'électricité produite au réseau EDF.

En 2015, la production électrique a atteint 26 614 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle en éclairage de 30 000 habitants. Ceci a été permis grâce à l'optimisation du rendement du turbo-alternateur.



La fumée produite par l'incinération des ordures ménagères est traitée en 4 phases :

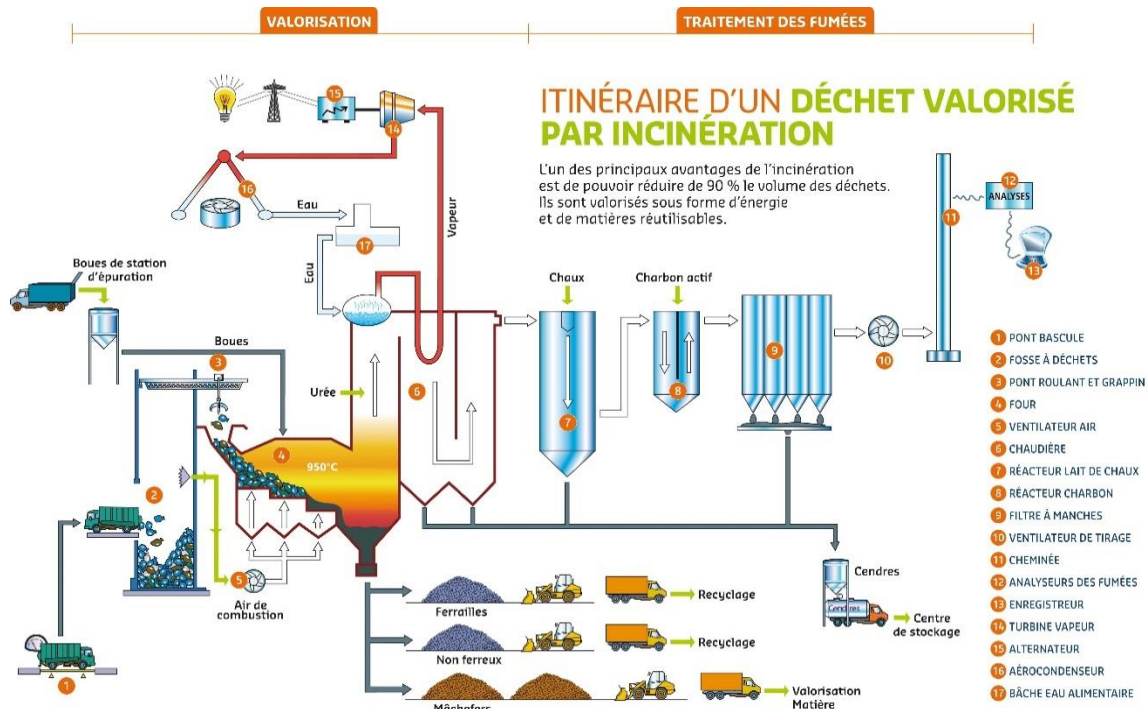
1. Injection d'urée liquide pour le traitement des Oxydes d'Azote
2. Atomisation et injection de chaux sèche pour capter les polluants gazeux acides.
3. Injection de coke de lignite activé pour le piégeage des dioxines, furanes, et métaux lourds.
4. Dépoussiérage sur filtres à manches pour l'abattement des teneurs en polluants particuliers.

Début 2013, le procédé de traitement des Oxydes d'Azote a été amélioré pour réduire les émissions de 180mg/Nm³ à moins de 80mg/Nm³.



Les différents types de P.A.V sur le territoire du SITOM

Schéma de fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy



Mâchefers



Big-Bags de REFIOM



Ferrailles



Métaux non Ferreux

Le tonnage annuel potentiellement incinéré par le centre de valorisation thermique de Passy est de 60 000 tonnes de déchets ménagers (ordures ménagères) et assimilés (déchets industriels banals) et boues de station d'épuration co-incinérées en mélange.

Les sous-produits d'incinération sont :

- Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994 et 18 novembre 2011).
- Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux.
- Depuis décembre 2013, les métaux non ferreux (Alu, cuivre, etc...) sont extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.

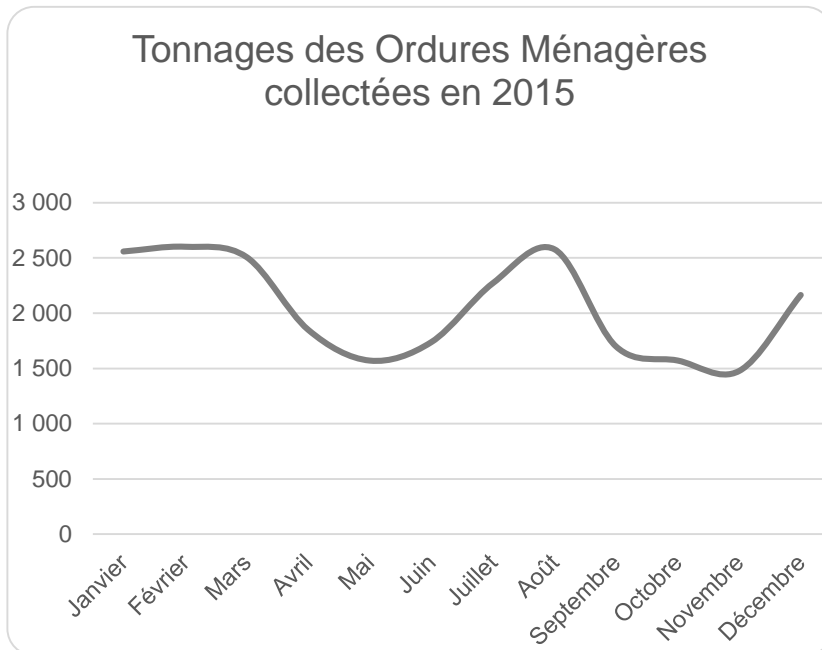
Globalement, en 2015, la production moyenne de :

- Mâchefers est de 214 kg / tonne incinérée
- Ferrailles est de 20 kg / tonne incinérée
- Métaux non ferreux (Alu, cuivre, etc...) est de 2.5kg/tonne incinérée
- REFIOM est de 46 kg / tonne incinérée
- 454 kwh d'électricité produite / tonne incinérée

3.3. LES RESULTATS

Le gisement des ordures ménagères provenant du SITOM

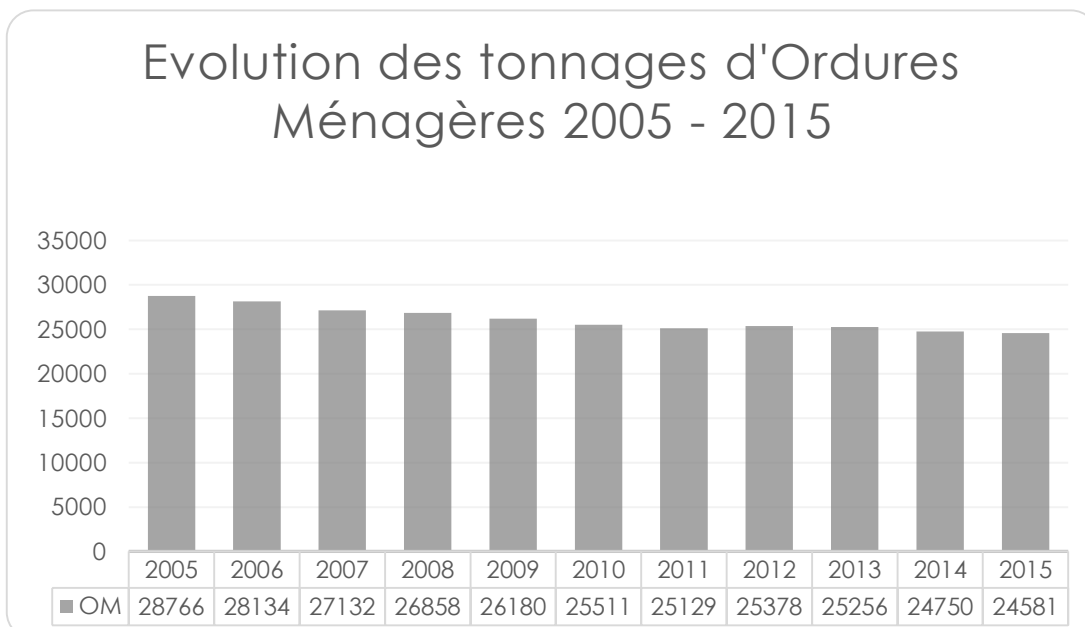
Les tonnages d'ordures ménagères augmentent de plus de 1 000 tonnes par mois pendant les périodes touristiques. Cela représente un tonnage d'environ 5 000 tonnes sur l'année lié à l'activité touristique (20% du tonnage global).



Entre 2005 et 2011, le tonnage a diminué de 12,6% en particulier grâce à la mise en place des collectes sélectives du verre, des recyclables et plus récemment des D3E et des textiles. Le compostage individuel y contribue également depuis 2009.

Entre 2011 et 2015, le tonnage a diminué de 2,2%. La fréquentation touristique plus ou moins élevée influence ces tonnages et masque les efforts de réduction.

Les analyses réalisées en 2012 démontrent que les ordures ménagères incinérées contiennent 1 900 tonnes de cartons et 7 500 tonnes de déchets alimentaires.



3.4. LES AUTRES DECHETS INCINERES

D'autres apports sont incinérés à l'usine d'incinération de Passy en complément des Ordures Ménagères du SITOM.

Pour l'année 2015, ils se répartissent ainsi :

	Apports 2015 (tonnes)
Déchets Industriels Banals(DIB)	12 793
Boues et refus de stations d'épuration (STEP)	5 488
Incinérables de déchetteries	3 865
OM du SIDEFAGE (interdépannage Usine de Bellegarde)	3 817
OM du STOC (interdépannage Usine de Thonon)	3 058
OM du SMITOM de la Tarentaise	1 594
OM du SIVOM Région de Cluses (interdépannage Usine de Marignier)	1 118
OM de SIVOM du Haut Chablais	778
Refus de tri incinérés	550
OM de la CC des Collines du Léman	484
Encombrants de déchèterie broyés	413
OM du Chatel	85
Total	34 043

Au total en 2015, **58 623 tonnes** de déchets ont été incinérés à l'usine de Passy (97,7% de la capacité nominale).











3.5. LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'USINE D'INCINERATION DE PASSY

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'usine de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance quant à ses impacts environnementaux.

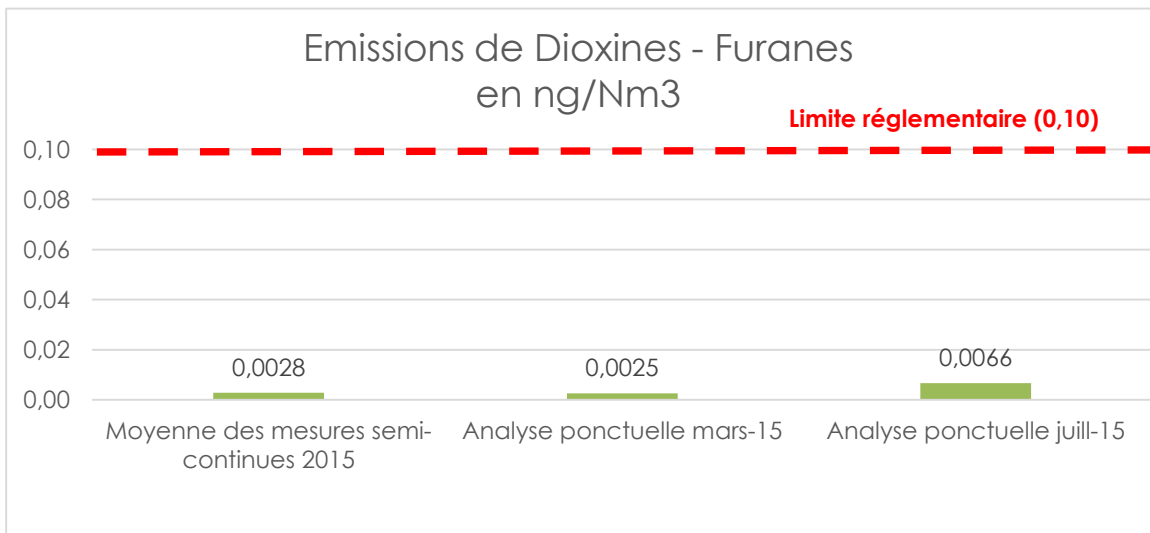
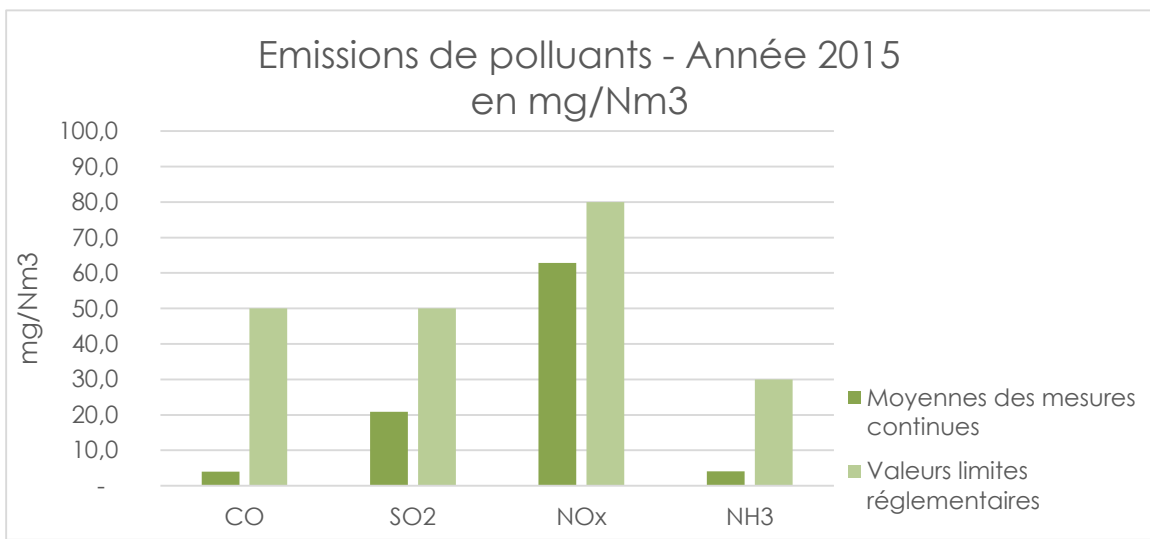
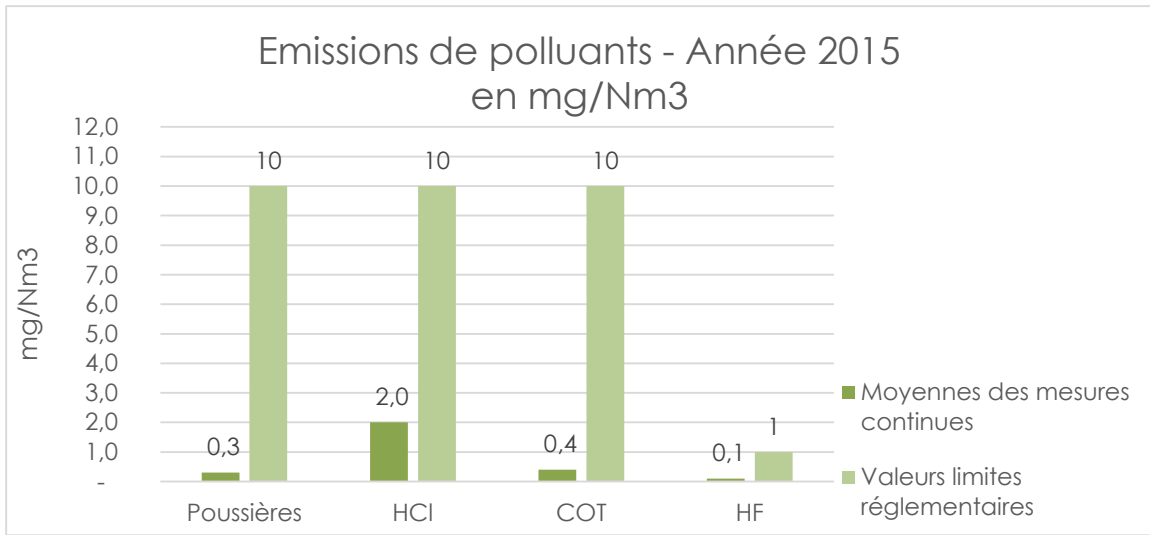
ANALYSES SUR LES FUMÉES :

L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses doivent être réalisées en continu et d'autres sont effectuées 2 fois par an par un laboratoire extérieur agréé. Les résultats des analyses continues sont consultables sur le site internet de l'exploitant :

<http://www.sita.fr/mesures-environnementales/?site=passy>

Set Mont-Blanc-Passy (Haute-Savoie) : Mesures continues			
Ligne incinération L'usine Set Mont-Blanc-Passy (Haute-Savoie) comprend 1 ligne d'incinération, soit 1 unité de traitement des déchets			
III	HCL Acide Chlorhydrique	L'incinération des déchets libère des gaz acides qui sont captés par le système de traitement de fumées de l'usine. Plus de 98 % de l'HCl est capté par le traitement semi-humide (atomisation de lait de chaux). La mesure continue de l'acide chlorhydrique permet de contrôler l'efficacité du traitement.	10 mg/Nm ³  mars 2015  mars 2015
	CO Monoxyde de Carbone	Un rejet significatif du monoxyde de carbone est la conséquence d'une combustion incomplète. Son émission n'est pas nocive pour l'environnement mais elle est le signe d'un traitement incomplet des déchets. La mesure continue de CO permet de mesurer l'efficacité de l'incinération.	50 mg/Nm ³  mars 2015  mars 2015
	Poussières	Toute combustion libère des particules et des cendres, qui sont piégées dans les filtres à manches de l'usine. Plus de 99 % des poussières sont captés par le traitement semi-humide avec filtres à manches. La mesure continue des poussières permet de contrôler l'efficacité de la filtration de l'air.	10 mg/Nm ³  mars 2015  mars 2015
	SO2 Dioxyde de Soufre	L'incinération des déchets libère du dioxyde de Soufre qui est capté par le système de traitement de fumées de l'usine. Plus de 95 % de SO2 est capté par le traitement semi humide. La mesure continue du dioxyde de Soufre permet de contrôler l'efficacité du traitement semi humide.	50 mg/Nm ³  mars 2015  mars 2015
	Nox Dioxyde d'Azote	Toute combustion génère des oxydes d'azote. La mesure continue des NOx permet de contrôler l'efficacité de l'incinération.	200 mg/Nm ³  mars 2015  mars 2015

Depuis 2013, un système de mesure en semi-continu des dioxines-furannes a été mis en place (la nouvelle réglementation est obligatoire pour toutes les usines d'incinération). La concentration moyenne de ce polluant est mesurée sur des périodes de 4 semaines. Les cartouches scellées sont mises en place et analysées par un laboratoire extérieur agréé et indépendant.



SURVEILLANCE DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit réaliser annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

Les prélèvements sont réalisés au niveau :

- des sols
- des végétaux (thym et choux)
- du lait
- des lichens
- des retombées atmosphériques

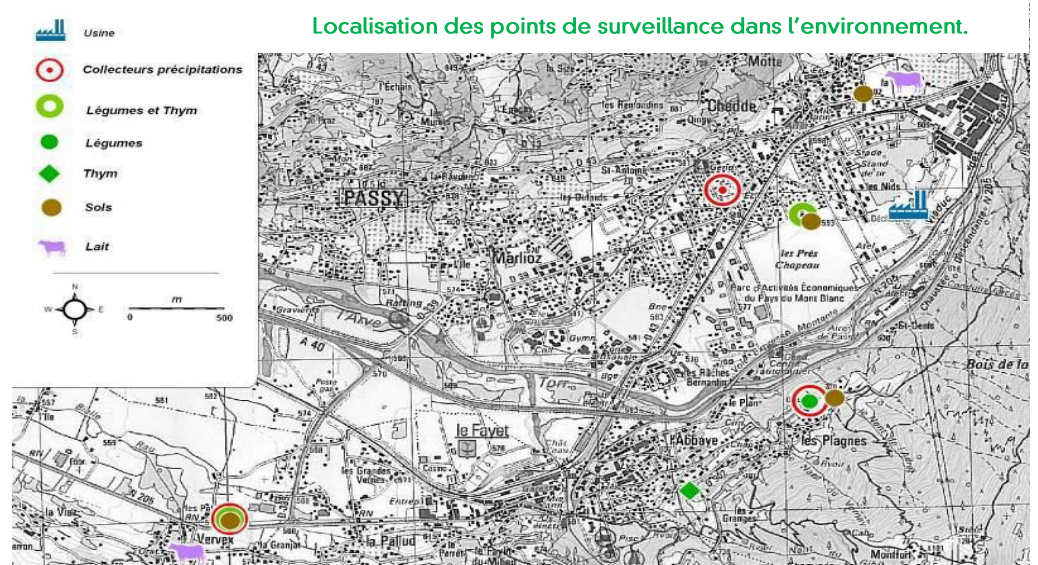
Les concentrations de dioxines-furannes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.

Les résultats des analyses 2014 ont été présentés à la Commission de Suivi de Site (CSS) du 22/06/2015 présidée par le Sous-préfet en présence des représentants des services de l'État, des communes de Passy, Saint-Gervais et Servoz et des associations de riverains et environnementale.

Globalement, ils ne montrent pas d'impact particulier de l'usine d'incinération sur l'environnement. Sur l'ensemble des sites de prélèvements :

- ⇒ les teneurs en dioxines-furannes et PCB-DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche. Un seul dépassement a été détecté pour les PCB-DL sur le thym prélevé sur la station témoin à Domancy.
- ⇒ Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour les choux et le lait. Les teneurs mesurées sont toutes conformes aux valeurs habituelles.
- ⇒ La majorité des dépôts atmosphériques est comparable à ceux observés en zone rurale. Seul un dépassement non récurrent en Ni a été mesuré sur le secteur des Plagnes ainsi que la présence de dépôts de Zinc sur toute la zone d'études. Le Zinc est un constituant de la terre et il est également d'origine routière ou émis par la métallurgie.

Les résultats de la surveillance 2015 seront présentés lors de la CSS de 2016.



4. LA DECHETTERIE DE PASSY

Le SITOM assure la gestion de la déchetterie de Passy pour le compte de la CCPMB et de la CCVCMB.

Depuis la prise de la compétence « collecte » par la CCPMB en 2013, la déchetterie de Passy est ouverte aux particuliers, services techniques et professionnels des 10 communes de la CCPMB et de Servoz.

Les déchets des professionnels sont acceptés gratuitement sans limitation de volume sauf pour les gravats limités à 1 m³ et les pneus, les batteries, les huiles et les déchets industriels spéciaux qui sont acceptés en très faibles quantités et ponctuellement.

En 2015, la déchetterie de Passy a réceptionné 9 128 T contre 8 503 T en 2014 (7% de plus qu'en 2014).

Pour s'assurer de l'origine des professionnels, un contrôle d'accès a été mis en place en février 2011. Les professionnels et services techniques autorisés sont munis d'un badge. A leur arrivée, la quantité de déchets est enregistrée par catégorie.

Tous les déchets réceptionnés rejoignent ensuite leur filière de traitement.

Flux	Tonnage 2015	Tonnage 2014	Evolution 2015/2014	Filière de valorisation
Recyclables/ Verre	Pour mémoire	Pour mémoire	Pour mémoire	Recyclage
Gravats	2 975	2 503	16%	SAGRAVE (Ain)
Déchets verts	2 520	2 513	0%	Compostière de Savoie
Incinérables	1 500	1 185	21%	Incinération UIOM Passy
Encombrants non broyés	617	887	-44%	CSDU 2 (décharge SATOLAS)
Encombrants Broyés	461	52	89%	UIOM Passy
Bois	335	674	-101%	Recyclage
Ferraille	324	303	6%	Recyclage en aciérie
D3E	154	153	0%	Recyclage et incinération
Cartons	131	140	-7%	Recyclage
Pneumatiques	65	40	38%	Valorisation matière ou énergétique
Déchets toxiques	27	30	-11%	Traitement spécifique
Huiles minérales	9	9	9%	Valorisation matière
Batteries	6	6	-13%	Valorisation matière
Textiles	4	4	-6%	Valorisation matière
Huiles végétales	0	4	-2467%	Valorisation matière
Total	9 128	8 503	7%	

5. LA DECHARGE DE LA FRASSE

La décharge d'ordures ménagères de Chedde-Passy, exploitée de 1974 à 1995, a été définitivement fermée en 1995. 320 000 tonnes y ont été entreposées. Des travaux d'aménagement ont été réalisés et les lixiviats (eaux ayant été en contact avec les déchets) font l'objet d'une collecte séparée. Compte tenu de leur charge polluante, ces eaux ne peuvent être rejetées dans le milieu naturel sans traitement préalable. Ces eaux sont collectées séparément des eaux pluviales et sont rejetées dans un réseau d'assainissement pour être traitées à la station d'épuration de Passy.

Des analyses mensuelles sont effectuées sur les lixiviats de la décharge pour vérifier le respect des seuils de concentration des polluants.

En 2005, le SITOM a participé à hauteur de 115 000 euros aux travaux d'amélioration de la STEP de Passy. Un traitement physico-chimique a été rajouté pour traiter notamment la DCO (demande chimique en oxygène).

Début 2013, un affaissement avec des crevasses a été constaté au sommet de la décharge. Il a été vraisemblablement provoqué du fait d'une perte de perméabilité de la couverture de la décharge, laissant infiltrer l'eau de pluie dans le massif de déchets.

La DREAL en charge de la surveillance de ce site classé pour la protection de l'environnement (ICPE) a demandé au SITOM de présenter des propositions pour :

- la remise en état de la décharge pour éviter l'infiltration des eaux pluviales
- le suivi sur le long terme de la décharge (analyses des eaux de nappes phréatiques et des lixiviats)

Un nouvel arrêté préfectoral a été imposé au SITOM en octobre 2014, pour la réalisation des travaux de remise en état et du suivi à long terme.

Depuis septembre 2015, les travaux de remise en état de la décharge de la Frasse sont en cours pour remédier à la dégradation de sa couverture argileuse et aux infiltrations d'eau de pluie dans les déchets.

Les travaux, d'un coût de 450 000 Euros, ont consisté en un nouveau profilage du massif de déchets, avec la pose d'une couverture étanche sur le sommet, et la mise en place de caniveaux en pied de talus pour évacuer les eaux pluviales de surface vers l'Arve.



IV ASPECTS FINANCIERS – DEPENSES ET FINANCEMENT DU SITOM

1. LES DECHETS COMPOSTABLES

« OPERATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE » HORS FRAIS DE PERSONNEL SITOM :

Dépenses directes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Achat composteurs et bio-seaux	17 116	18 635	-8%
Autre matériel	2 121	2 210	-4%
Communication – stagiaire – formation	1 323	888	49%
TOTAL	20 561	21 733	-5%

Recettes directes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Participations des acquéreurs de composteur	6 404	6 550	-2%
Subventions compostage (CG74, CG73, ADEME et Région)	-	3 662	-100%
TOTAL	6 404	10 212	-37%

2. LE VERRE, LES RECYCLABLES ET LES DEEE

DEPENSES DIRECTES « COLLECTE SELECTIVE » :

Dépenses directes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Collecte du verre	183 551	171 972	7%
Transport et tri des emballages	399 049	443 912	-10%
Dépenses de communication	83 999	51 743	62%
Dépenses de personnel (animateurs) **	156 954	162 178	-3%
Reversements aides D3E	54 094	53 579	1%
Achats 10 écollectos	2 070	-	
Amortissements *	42 073	31 027	36%
Autres frais (véhicule, carburant, affranchissement, formation, portables, vêtements, ...)	9 055	9 339	-3%
TOTAL	930 845	923 750	1%

*subventions amorties déduites

RECETTES DIRECTES « COLLECTE SELECTIVE » :

Recettes directes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Verre (OI Manufacturing)	101 961	87 446	17%
Gros de magasin : Papier Carton (VALAURA)	14 500	23 655	-39%
Journaux - Magazines (VALAURA)	98 099	96 426	2%
EMR : Cartonnettes (EPR)	44 402	45 508	-2%
Flacons plastiques (EPR)	51 438	68 493	-25%
Aluminium (CORNEC)	3 988	2 035	96%
Acier CS (SITA)	6 233	11 968	-48%
Briques alimentaires (Novatissue)	213	130	64%
Aides ECO-EMBALLAGES	894 584	959 414	-7%
Aides OCAD3E hors déchetterie de Passy	58 133	38 910	49%
Aides Eco-Folio	54 470	36 855	48%
Subvention Région (CDRA)	3	6 086	-100%
TOTAL	1 328 023	1 376 926	-4%

3. L'USINE D'INCINERATION DE PASSY

DEPENSES DIRECTES « USINE D'INCINERATION » :

Dépenses directes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Contrat DSP SET MONT-BLANC	3 026 157	2 959 277	2%
Gros Entretien et Renouvellement bâtiment	4 876	42 396	-88%
Jury de nez	4 775	-	
Réseau Air Rhône Alpes de surveillance Dioxines – Métaux lourds	19 400	-	
Taxes (TGAP, Passy, installation classée)	-	23 604	100%
Frais financiers (intérêts des emprunts)	132 663	180 801	-27%
Amortissements *	783 121	784 198	0%
TOTAL	3 970 993	3 990 277	0%

* subventions amorties déduites

RECETTES DIRECTES « USINE D'INCINERATION » :

Recettes directes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Prestations facturées aux « autres clients » (Privés, syndicats extérieurs, STEP, déchetteries) hors incinérables déchetterie de Passy avec TGAP	1 095 186	946 283	16%
Participation des Communautés de Communes aux charges d'exploitation et au remboursement du capital des emprunts TGAP comprise	3 354 980	3 418 574	-2%
TOTAL	4 450 166	4 364 856	2%

4. LA DECHETTERIE DE PASSY

DEPENSES DIRECTES « DECHETTERIE DE PASSY » :

La hausse des dépenses est liée à l'augmentation des tonnages collectés, +7% par rapport à 2014.

Dépenses directes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Contrat SET MONT-BLANC	686 710	648 370	6%
TGAP déchets incinérables	6 165	4 834	28%
Traitement des déchets incinérables	132 686	104 804	27%
TOTAL	825 561	758 009	9%

RECETTES DIRECTES « DECHETTERIE DE PASSY » :

Les recettes de vente des matières sont perçues par le délégataire depuis avril 2012.

Recettes directes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Participation des 2 Communautés de Communes concernées aux charges d'exploitation	814 143	744 952	9%
Recette OCAD3E	11 166	9 210	21%
TOTAL	825 309	758 997	9%

5. LA DECHARGE DE LA FRASSE

DEPENSES DIRECTES « DECHARGE DE LA FRASSE » :

Dépenses directes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Eau et assainissement	64 065	42 042	52%
Electricité	1 246	1 014	23%
Locations immobilières	1 162	1 162	0%
Analyses lixiviats et eaux souterraines	2 960	3 194	-7%
Entretien terrain	-	5 500	-100%
Remise en état	13 099	-	
Entretien et télégestion pompes	4 317	5 440	-21%
Enfouissement ligne électrique	-	10 775	-100%
TOTAL	86 849	69 128	26%

RECETTES DIRECTES « DECHARGE DE LA FRASSE » :

Recettes directes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Participation des Communautés de Communes	112 000	92 300	21%

6. LES DEPENSES TRANSVERSALES

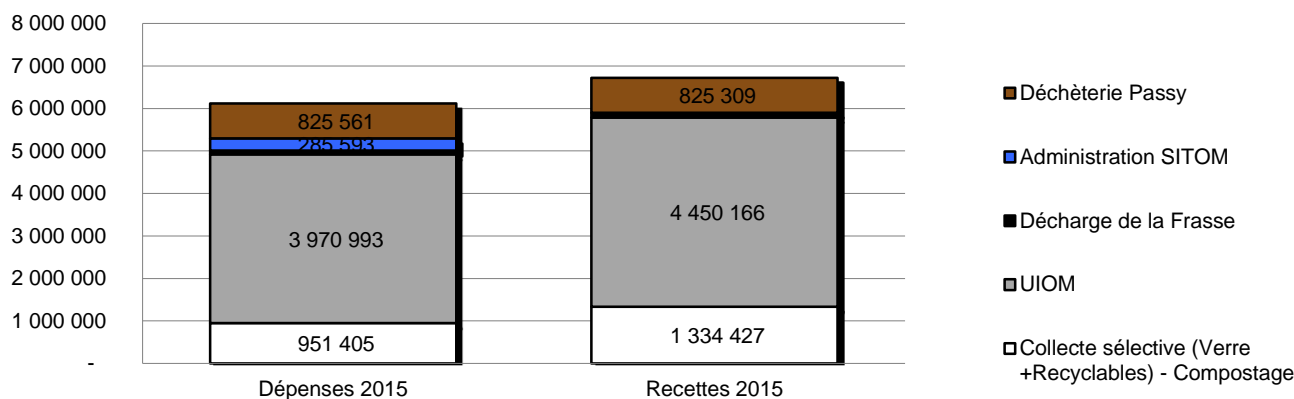
Dépenses	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
Dépenses de personnel	106 948	106 087	1%
Cotisation retraites détachés SITOM	-	-	-100%
Indemnités élus	25 648	25 843	-1%
Taxe foncière	30 687	28 459	8%
Honoraire (AMO suivi UIOM et avenants, maintenance informatique, assistances financière, juridique et en assurance)	29 437	20 115	46%
Etude des Déchets Spéciaux	2 588	-	
Aménagement bureaux animateurs	1 297		
Décharge des Egratz (étude, analyses,...)	11 038	14 159	-22%
Autres frais (assurances, nettoyage, tickets resto, abonnements, annonces marchés, petits équipements, téléphone, affranchissement, amortissement...)	77 950	72 574	7%
TOTAL	285 593	267 236	7%

7. BILAN FINANCIER DE FONCTIONNEMENT

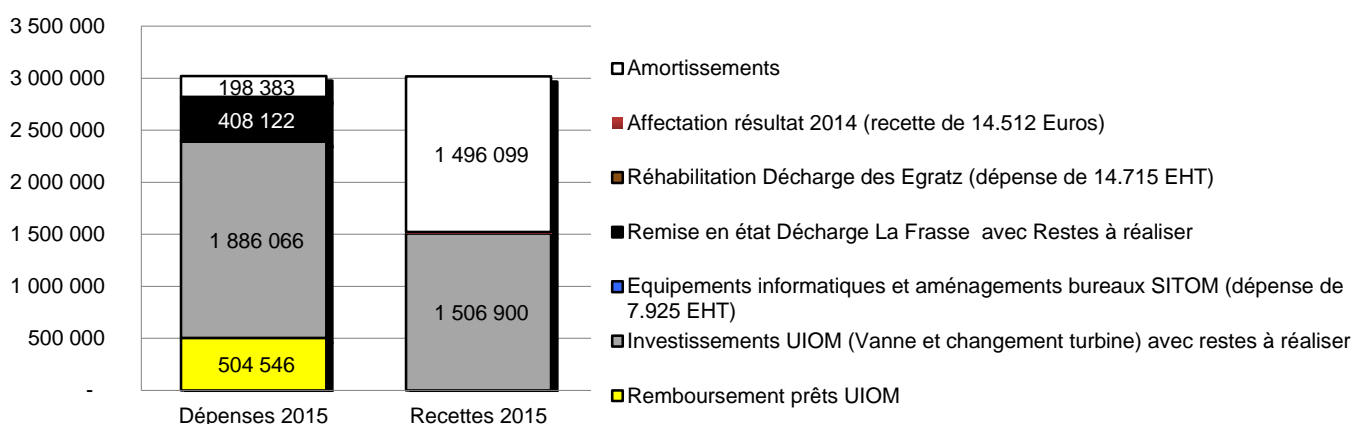
Dépenses	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
TOTAL hors dépenses exceptionnelles	6 120 401	6 030 132	1%
Dépense exceptionnelle	11 600	6 766	71%
Amortissement des charges des prêts « sinistre »	460 000	460 000	0%
TOTAL avec dépenses exceptionnelles	6 592 001	6 496 898	1%

Recettes	Année 2015	Année 2014	Evolution 2015/2014
TOTAL recettes sans report résultat antérieur	6 721 902	6 603 291	2%
Recette exceptionnelle	15 599	10 660	46%
TOTAL recettes sans report antérieur avec recette exceptionnelle	6 737 501	6 613 951	2%

Dépenses et recettes de fonctionnement Année 2015



Dépenses et recettes d'investissement y compris Restes à réaliser Année 2015



8. INDICATEURS FINANCIERS

TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS :

Année 2015	Tonnages	Dépenses en EHT avec TGAP	Recettes EHT (vente matériaux, éco-organismes, recettes extérieurs)	Coût résultant 2015 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2014 EHT/tonne avec TGAP
Coût moyen de l'incinération des OM	24 581	3 970 993	1 095 186	116,99	122,03
Coût du recyclage	7 923	930 845	1 328 023	-50,13	-59,61
Coûts transversaux SITOM (hors dépenses exceptionnelles)	32 504	285 593	-	8,79	8,26
Coût moyen de traitement des déchets ménagers	32 504	5 187 430	2 423 209	85,04	87,61
Coût moyen du remboursement du capital des emprunts pour l'UIOM	24 581	330 000	-	13,43	15,09

EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE DE PASSY

Année 2015	Tonnage	Dépenses en EHT avec TGAP	Recettes EHT (D3E)	Coût résultant 2014 EHT/tonne avec TGAP	Coût résultant 2013 EHT/tonne avec TGAP
Coûts d'exploitation	9 128	825 561	11 166	89,22	88,08

1. CONTEXTE

Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc doit faire face à l'affluence touristique. Son territoire accueille chaque année plus de 2 millions de visiteurs. Suite à ce constat et souhaitant encourager les habitants permanents et vacanciers à trier leurs déchets, le SITOM a embauché en 2001 trois ambassadrices du tri en emploi jeune. Après plusieurs mouvements de personnel, le SITOM compte aujourd'hui 5 animateurs.

Les animateurs effectuent des animations auprès des divers publics : élus, écoliers, vacanciers, professionnels ... en des lieux très différents : écoles, marchés, supermarchés, salons, conseils municipaux, commerces ...

A cette communication orale s'ajoute une communication écrite et visuelle, là encore pour assurer la permanence et la cohérence du message sur le territoire. Le SITOM a adapté sa communication écrite aux populations étrangères, en traduisant certains documents en anglais et italien.

Les actions sont de plus en plus orientées vers la sensibilisation et/ou l'accompagnement de « relais », comme les syndicats, les loueurs de meublés et ce pour toucher d'avantage d'utilisateurs.



2. COMMUNICATION ECRITE

2.1. SIGNALÉTIQUE SUR LES CONTENEURS

Les supports visuels sont nécessaires et prioritaires pour informer la population sur le bon geste de tri : il s'agit par exemple de la signalétique mise en place à proximité ou sur les conteneurs. Elle est fournie gratuitement aux Communautés de Communes.

En aout 2015, le SITOM a livré aux Communautés de Communes la signalétique nécessaire pour renouveler les supports abimés, et équiper les nouveaux conteneurs. Un nouveau panneau a été créé et fourni pour les mazots de la CC du Val d'Arly.



2.2. DOCUMENTS POUR LES LOUEURS DE MEUBLES

Pour « aider » les loueurs de meublés dans la mise en place du tri sélectif, le SITOM fournit gratuitement l'affichage des consignes de tri sous l'une ou plusieurs des formes suivantes :

- document papier format A5 reprenant les consignes de tri, même document recto-verso en versions anglaise et italienne,
- document plastifié format A5 repositionnable avec les consignes de tri,
- autocollants ronds de diamètre 15 cm reprenant les consignes de tri pour le Verre, les Recyclables et les Ordures Ménagères.



En 2015, 41 « kits » ont ainsi été distribués.



Documents proposés aux loueurs de meublés

2.3. DOCUMENTS POUR LES HABITANTS ET TOURISTES

Le SITOM possède de nombreux documents de communication destinés à des publics variés :

LE MEMO-TRI (2001-2010)



Il existe toujours deux versions : l'autocollant repositionnable destiné aux locations de meublés/syndics et le mémo-tri traduit en anglais et italien.

LA REGLETTE DE TRI (2009)



Support de communication qui permet de répondre à des questions de tri très précises. Il est distribué aux habitants permanents à l'occasion des stands et lors des réunions de distribution des composteurs.

LE CABAS DE TRI (2013)



Il est depuis de nombreuses années, distribué aux habitants permanents et secondaires. Il permet de reconnaître rapidement les déchets recyclables. Il est destiné à faciliter le geste de tri en permettant le lien entre la maison et le conteneur le plus proche, mais aussi à communiquer sur la réduction des déchets.

Documents distribués 2015

	Communes	Cabas	Mémo- Tri	
		Mairies	Mairies	OT
CC VCMB	Chamonix	80	-	-
	Les Houches	40	-	-
	Servoz	10	20	-
	Vallorcine	-	-	-
CC PMB	Praz-sur-arly	5	-	50
	Combloux	4	50	100
	Cordon	5	100	50
	Demi-Quartier	30	-	-
	Domancy	-	-	-
	Les Contamines	-	-	120
	Megève	35	-	50
	Passy	-	-	110
	Sallanches	30	-	50
	St Gervais	20	-	115
CC Val d'Arly	St Nicolas la Chapelle	-	50	-
	Crest-voland Cohennoz	45	115	150
	Flumet	10	-	100
	La Giettaz	30	-	150
	Nd de Bellecombe	-	50	140
TOTAL		344	385	1185

2.4. L'ÉCO DES VALLÉES DU MONT-BLANC

Chaque année, le SITOM édite deux publications (une en été, une en hiver) destinées à informer la population. Les thèmes retenus sont choisis pour répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire.

En 2015, à l'issue d'un appel d'offre, la société YP Médias a été retenue pour les prestations de création du journal du SITOM, l'agence ZOOM étant chargée de la création graphique.

Thèmes traités en 2015 dans l'Eco des Vallées du Mont-Blanc :

JOURNAL N°27 ETE 2015 (38 500 EXEMPLAIRES)

Sommaire du journal n°27

Page 3 : Dossier « Pollution atmosphérique : une responsabilité partagée ».

Page 7 : Le compostage : Un choix gagnant.

Page 8 : Recyclage : Quel avenir pour nos plastiques ?

Page 11 : Espace ludique : A toi de dessiner !

Page 12 : Bientôt l'été... nos poubelles d'ordures ménagères se mettent au régime.

JOURNAL N°28 HIVER 2015 (39 000 EXEMPLAIRES)

Sommaire du journal n°28

Page 2 : Brèves: Démarche d'éco-exemplarité auprès des collectivités

Page 3 : Brèves : Compostage collectif à Pré Montfort à Passy et « vos questions/ nos réponses »

Page 4 : Dossier : « Traitement des déchets : des décharges sauvages au tri sélectif »

Page 8 : Thématique : Restauration - Comment réduire ses déchets et bien les trier

Page 10 : Les bonnes astuces (que faire des bouteilles de gaz, des déchets d'activité de soins, des outils d'écritures usagés et des anciennes lunettes ?)

Page 11 : Monactu.ado : Des poules au collège du Verney

Page 12 : Consigne de tri à détacher.



2.5. LES DOCUMENTS DIVERS

Le SITOM possède également divers documents de communication plus généralistes :

- Charte du randonneur indiquant les temps de dégradation de déchets jetés dans la nature – SITOM
- Livret « le recyclage ou la deuxième vie des emballages » – Eco-Emballages / SITOM
- Livret sur « le compostage domestique » - ADEME
- Livret sur « les encombrants » - ADEME
- Fascicule sur la filière de recyclage des D3E – SITOM
- Livret « protégeons notre planète »
- Eco-quizz – SITOM
- Autocollants « Stop Pub » - Ministère du Développement Durable
- Plaquette d'information sur l'usine d'incinération de Passy et sur la valorisation des mâchefers – SET Mont-Blanc
- Autres plaquettes ADEME



2.6. LA PRESSE ECRITE, BULLETINS MUNICIPAUX ET BULLETINS INTERCOMMUNAUX

Les animateurs du SITOM sont régulièrement en contact avec les correspondants du Dauphiné Libéré, du Messenger et Vivre en Val d'Arly, pour les informer de leurs différentes actions.

INSERTIONS DANS LES BULLETINS MUNICIPAUX & MAGAZINES INSTITUTIONNELS :

Les communes, à travers leurs bulletins municipaux sont également un relai important. Elles publient régulièrement des articles sur le tri et la gestion des déchets ménagers, dont certains fournis par le SITOM.



Article du Bulletin n°26 de Demi-Quartier sur le temps de dégradation des déchets. Janvier 2015



Article paru dans le Bulletin Municipal de Sallanches N°85 jan 2015, sur le compostage collectif

INSERTION DES CONSIGNES DE TRI DANS LES GUIDES DU TERRITOIRE :

Afin de communiquer les consignes de tri aux touristes et saisonniers, le SITOM finance des encarts dans les Guides du territoire pour un montant total de 11 280 Euros HT en 2015.



Insertion dans le guide de Praz sur Arly été 2015



Insertion dans le guide de St Gervais hiver 2015

2.7. COURRIER INFORMATIF AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Depuis mars 2012, le SITOM achète à la Poste un listing des arrivants sur le territoire du SITOM.

Tous les mois, un envoi est réalisé sous enveloppe nominative, contenant :

- Un mot de bienvenue
- Un mémo- tri
- Un autocollant STOP PUB pour la boîte aux lettres
- Un flyer proposant l'achat d'un composteur

Nombre de lettres nominatives envoyées en 2015

CC de la Vallée de Chamonix Mont Blanc	101
CC Pays Mont Blanc	394
CC du Val d'Arly	32
Total	527

2.8. LE SITE INTERNET DU SITOM

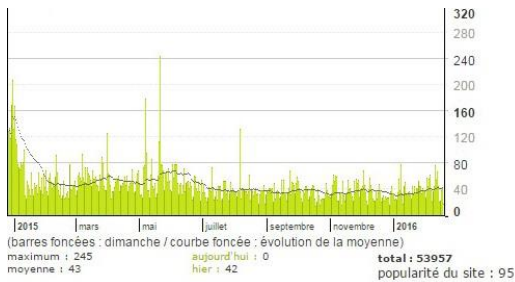
LES ACTIONS MENEES EN 2015

- Changement régulier de la page « Actualité »,
- Ajout dans la rubrique « Agenda » des dates de participation du SITOM dans les manifestations du territoire (stand d'information sur le tri...),
- Approvisionnement en nouveaux articles (Analyse des fumées et fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy, Trombinoscope des élus du SITOM...),
- Actualisation d'anciens articles (Compostage collectif, Demande de prêt d'éco-verres et d'écollectos...).



La moyenne des visites par jour s'élevait à 43 en 2015, Cette moyenne est supérieure à celle des sites institutionnels (mairies...), qui atteignent généralement 20 à 30 visites/jour. L'origine des visites est soit directe : les internautes tapent directement leur recherche sur le moteur de recherche, soit indirecte : par un lien fait à partir d'un site institutionnel (Mairies, Communautés de Communes) ou autre. D'où l'importance des relais et des liens valides vers le site du SITOM.

EVOLUTION DES VISITES EN 2015 :



Depuis la création du site en 2012, voici les 3 rubriques les plus visitées :

1. Eco-événements (prêt de poubelles portatives et d'éco-verres)
2. Opération composteurs
3. L'usine d'incinération

Une refonte graphique du site est prévue pour 2016, afin de la moderniser.

3. COMMUNICATION ORALE

3.1. LES ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Quelques chiffres :

- ⇒ 21 animations touristiques
- ⇒ Plus de 1 300 personnes vues en 2015

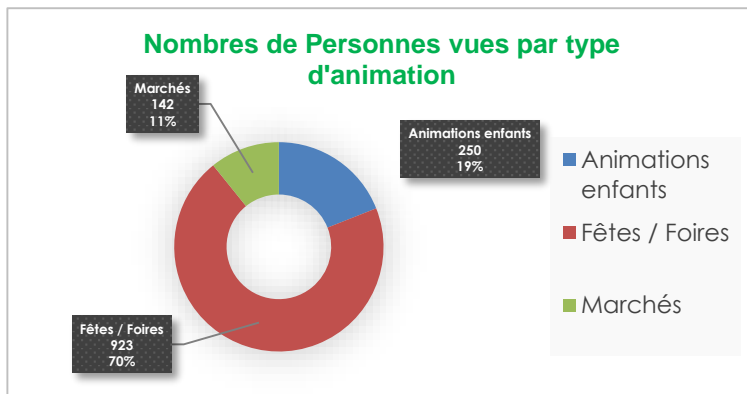
Le SITOM axe sa communication sur des actions de proximité afin d'aller à la rencontre des habitants permanents, des vacanciers et des résidents secondaires. Pour cela, les animateurs possèdent un stand qu'ils placent sur les marchés, dans les supermarchés, devant les offices du tourisme,...

Le stand informe les différents publics sur la gestion des déchets, le recyclage, la réduction à la source et sur le compostage individuel, mais aussi collectif.

Le stand présente une partie fixe destinée à informer les passants sur le devenir de leurs emballages, par le biais de différents supports.

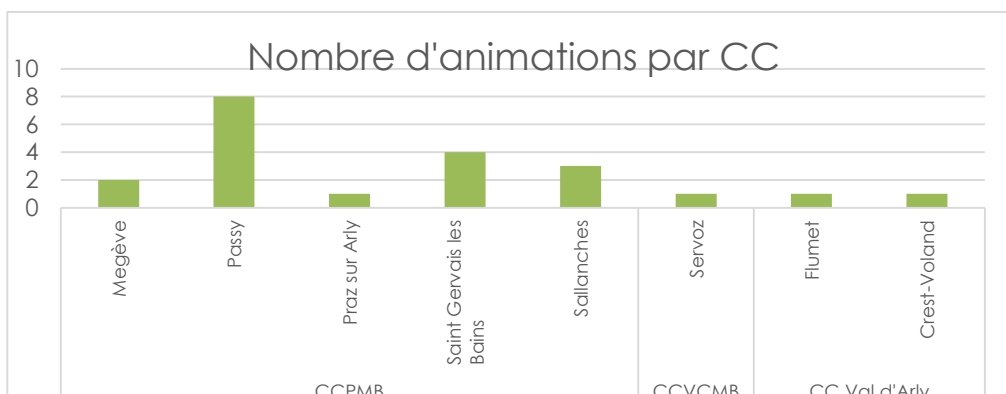
Divers documents sont laissés à disposition du public (guides de tri, sacs de pré-collecte, mémos, « l'Eco des Vallées du Mont-Blanc », documents Eco-emballages «le recyclage ou la deuxième vie des emballages» et documents divers).

BILAN PAR TYPE D'ANIMATION :



Type d'animations	Nbr de personnes	Nbr d'animations
Animations enfants	250	7
Fêtes / Foires	923	11
Marchés	142	3
Total	1315	21

REPARTITION PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES :



3.2. LES ANIMATIONS SCOLAIRES

PRIMAIRES

Durant l'année scolaire 2014/2015, les animateurs ont sensibilisé 109 classes dans 28 établissements scolaires. Ces interventions ont lieu dans les classes de primaires, du CP au CM2, sur demande des enseignants.

Les enseignants ont le choix entre 6 modules de 3h, ils sont adaptés en fonction de l'âge des enfants.

Ils traitent les différents thèmes :

Module Découverte des déchets : CP. Les enfants découvrent les matières et le tri des déchets ménagers.

Module Recyclage : CP – CM2. Les enfants, après avoir revu les consignes de tri sous la forme d'un jeu de plateau, partent à la découverte d'une filière de recyclage et cherchent à savoir pourquoi le tri des déchets a été mis en place.

Module Compostage : CE1 – CM2. Les animateurs rappellent les consignes de tri aux enfants avant d'aborder le thème du compostage. Cette animation nécessite la formation de 2 groupes d'enfants : un groupe avec l'enseignant découvre les décomposeurs et un groupe avec l'animateur découvre le compostage par un jeu de plateau. Cette animation fait suite à l'opération conduite par le SITOM, visant à équiper les foyers de composteurs individuels. Une vidéo, qui a été tournée sur le territoire, est présentée aux enfants.

Module Réduction des déchets : CE1 – CM2. Rappels sur les consignes de tri. Puis grâce à un atelier en petit groupe, découverte des différents rôles des emballages, dans l'objectif de connaître les gestes limitant la production de déchets.

Module Experts : CM1 – CM2. Les enfants découvrent le fonctionnement de l'usine d'incinération de Passy et les avantages du tri après avoir fait un rappel des consignes par le biais d'un jeu de plateau.

Module déchèterie : CM1 – CM2. Les enfants découvrent le fonctionnement d'une déchèterie. Cette animation se déroule en deux parties : la première sur des petits ateliers de 15 minutes et la seconde sur un travail collectif.

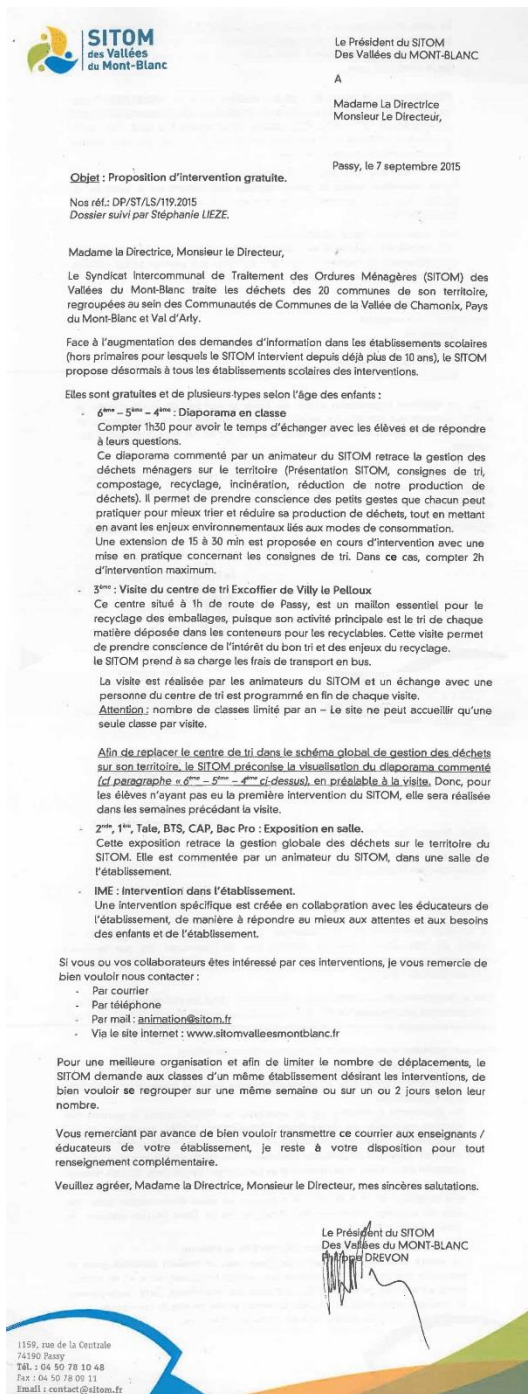
Quelques chiffres :

- ⇒ 109 interventions dans 28 établissements scolaires
- ⇒ 2 725 élèves sensibilisés
- ⇒ Un catalogue de 6 modules de 3 heures
- ⇒ 327 h d'animations



Nombre d'interventions par module en 2015 :

31	animations sur le recyclage
21	animations sur la découverte des déchets
18	animations sur la réduction des déchets
16	animations sur le compostage
16	animations sur le fonctionnement de l'UIOM
7	animations sur le fonctionnement d'une déchèterie.



En septembre 2015, le SITOM a réitéré l'envoi d'un courrier proposant des interventions à tous les Directeurs de collège, lycée, MFR et établissements spécialisés.

Ces interventions ont pour but de poursuivre la sensibilisation des adolescents afin d'ancrer le message sur la gestion des déchets ménagers au SITOM (réduction à la source, consignes de tri, recyclage, incinération, ...).

Actions menées par les animateurs sur l'année 2015 :

Durant l'année scolaire 2014/2015 :

- **31 janvier 2015 : CTMB – Sallanches :**
Participation du SITOM au Forum des Métiers organisé par le CTMB.

- **mars 2015 : Collège Jeanne d'Arc – Chamonix – Mme VEILLET**
Présentation du Diaporama retraçant la gestion des déchets ménagers sur le territoire du SITOM pour 2 classes de 6^{ème} soit 40 élèves.
Leur enseignante a concrétisé cette intervention par une visite des Journées Portes Ouvertes, le 5 juin.

- **10 mars 2015 : Collège Emile Allais – Megève – Mr JEANSELLE**
Présentation du Diaporama retraçant la gestion des déchets ménagers sur le territoire du SITOM pour 2 classes de 3^{ème} soit 30 élèves (beaucoup d'absents à cause des compétitions et entraînements de ski)

Cette intervention a été suivie par une visite au Centre de tri EXCOFFIER de Villy le Pelloux les 31/03/15 et 3/04/15, ainsi que de la visite des Journées Portes Ouvertes, le 5 juin.

Durant l'année scolaire 2015/2016 :

- **27 Novembre 2015 : CTMB – Sallanches**
Intervention sous forme d'une exposition commentée, retraçant la gestion des déchets ménagers sur le territoire du SITOM pour 5 classes d'apprentis, soit 64 élèves accompagnés d'un enseignant par classe.
Une intervention spécifique a été menée le 3 décembre 2015, auprès des enseignants du CTMB sous forme d'un diaporama. 11 enseignants ont participé activement avec de nombreuses questions.
- Des contacts ont également été pris avec le lycée du Mont-Blanc, le collège Jeanne d'Arc, le Collège Emile Allais, ... pour des interventions en 2016.

TEST SUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Cadre de l'action :

Le SITOM a été sollicité par la Mairie de Passy pour intervenir sur les temps d'activités périscolaires. Il a été décidé de faire un test sur un trimestre, sur 4 établissements scolaires de la commune de Passy (Abbaye, Marlioz, Chedde centre et Chedde le haut)

Par la suite, il a été convenu de poursuivre le test sur les deux derniers trimestres et d'élargir à deux écoles supplémentaires. (Chef-Lieu, Plateau d'Assy)

Organisation :

Nombre d'enfants par animation : entre 15 et 20 enfants

Niveau scolaire : du CP au CM2

Horaire de présence : de 15h30 à 16h30

Temps réel d'intervention : de 20 à 40 min

Planification : 1 animation hebdomadaire pour un groupe d'enfants pendant 1 trimestre et sur 4 écoles.

Les activités du 1^{er} et 2nd trimestres :

Thème général : jouer autour des déchets.

Le principe de base : Proposition de différents jeux (voir liste ci-après)

Les enfants choisissent le jeu qu'ils souhaitent faire à chaque séance. Quand les jeux le permettent, favoriser le mélange des enfants de tous niveaux, le but étant de limiter au maximum les contraintes.

Création d'un livret par enfant pour que chacun puisse noter ce qu'il a fait, ce qu'il a aimé ou non et ce qu'il a appris. Ce livret, se veut volontairement « libre » c'est-à-dire, ni case, ni organisation prédéfinie, chaque élève le fait vivre comme il le veut et le peut.

Les livrets sont ramenés à chaque animation par l'animateur SITOM et est donné à la fin du trimestre à l'enfant.

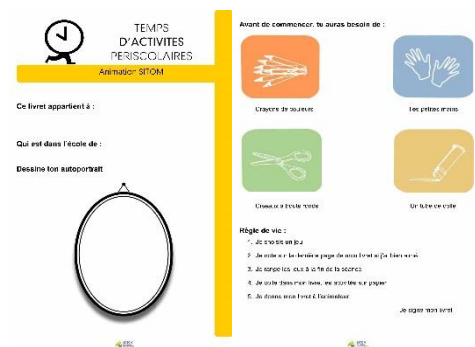
Moyens techniques :

Une mallette de jeux confectionnés par les animateurs du SITOM sur le thème des déchets.

En salle, jeux en équipes : Memory (CP au CM2), Jeu de carte 6 familles (CP au CM2), jeu des semblables (CP au CM2), Tri tout bien (CM), domino (CP au CM2)

En salle, jeux individuel : coloriage, dessin à numéroter, puzzle cube, mots croisés, messages codés, association ombres/déchets.

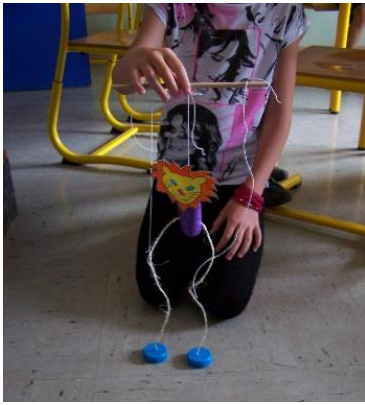
En salle de motricité ou en extérieur, jeux en groupes : Beret du tri, jeu du corbeau



Livret destiné pour les enfants



Jeu de domino et de memory



Marionnette réalisée pendant les TAP



Pot de fleur réalisé pendant les TAP

Les activités du troisième trimestre

Pour renouveler les activités tout en restant ludique, les animateurs ont proposé et créé avec les enfants qui le souhaitent, 3 activités en Brico récupération :

- Une marionnette en rouleau de papier toilette et bouchons de bouteille de lait
- Un pot de fleur avec une bouteille de lait
- Un Awalé avec des boîtes à œufs

Bilans :

- ⇒ En 25 minutes (temps moyen des activités), il est difficile d'apporter des connaissances supplémentaires, de plus les enfants de ces écoles ont déjà participé aux animations que propose le SITOM tout au long de l'année scolaire.
- ⇒ Les activités sont récréatives et non obligatoires, ce qui par moment peut être contraignant pour mettre un « cadre de travail ».
- ⇒ Les déchets fascinent toujours les enfants, mais le fait qu'il est une redondance entre les animations scolaires et les TAP, font que les enfants « décrochent » plus facilement.
- ⇒ A de nombreuses reprises, les animateurs du SITOM ont constaté qu'ils intervenaient sur des temps où il y avait déjà un programme (origami, sculpture à partir de déchet, etc....) et que les groupes n'étaient pas forcément au courant que le SITOM venait.

Synthèse :

- ⇒ Animations difficilement duplicables à l'ensemble du territoire du fait des créneaux simultanés sur de nombreuses communes (nombre d'animateurs SITOM limité).
- ⇒ Apport de connaissance limité pour la majorité des enfants qui ont déjà suivi les animations scolaires du SITOM.
- ⇒ Temps d'animation très limité par rapport au temps de mobilisation des animateurs, d'autant plus vrai pour les autres communes du SITOM.

Suggestions :

- ⇒ Le SITOM peut mettre à disposition des communes des mallettes de jeux sur le thème des déchets et former le personnel périscolaire.
- ⇒ Pour les communes ayant choisi des créneaux TAP plus longs, un projet « déchets » pourrait être envisagé sur quelques séances.

3.3. LES REUNIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL ET DANS LES SOIREES D'ACCUEIL DES SAISONNIERS.

A la demande, les animateurs interviennent pour former le personnel en milieux professionnel.

Etablissements	Dates de formation	Nombres de participants	Communes	Observations
Hôtel le Pariand	20 janvier 2015	7	Megève	Personnel de l'hôtel
Club Med	20 janvier 2015	65	Chamonix	Personnel du Club-Med
Camping mer de glace	26 avril 2015	1	Chamonix	Livraison d'une affiche point de collecte pour le plus proche
Les Aiglons	9 juillet 2015	2	Chamonix	+7 personnes formées par la suite
Maeva	14 décembre 2015	30	Megève	Personnel du centre de vacances
Ours Bleu	17 décembre 2015	10	Vallorcine	Personnel du centre de vacances et du restaurant
Total	6 réunions	115		

AUTRES FORMATIONS

Le SITOM a reçu une demande de la part du foyer d'hébergement pour personnes âgées du Passyflore à Passy.

Après une rencontre avec la Directrice, 2 interventions ont eu lieu durant 2 après midi.

Le début d'après-midi était consacré à la présentation d'un diaporama retraçant la gestion des déchets ménagers sur le territoire du SITOM.

Ce diaporama était initialement destiné au personnel de l'établissement puis des résidents se sont intéressés à la thématique et ont souhaité le suivre également. Au total, ce sont 13 agents et une douzaine de pensionnaires qui l'ont suivi et posé des questions.

La 2ème partie de l'après-midi destinée aux personnes âgées était consacrée à une découverte du tri de manière plus ludique (bingo du tri, ...). Cette partie a concerné une vingtaine de résidents.

Le SITOM reprendra contact avec la Directrice en 2016 pour mettre en place de nouvelles actions au sein de l'établissement.

3.4. JOURNEES PORTES OUVERTES

Le SITOM a organisé ses journées portes ouvertes les 3, 4, 5 et 6 Juin 2015 de 9h à 18h en collaboration avec le personnel de la SET Mont-Blanc.

COMPARAISON AVEC LA FREQUENTATION DES JOURNEES PORTES OUVERTES 2013 :

		Primaires	Acc.	Collégiens	Acc.	Agents	Gd public	Presse	Elus	TOTAL	EVOLUTION
Mercredi	2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%
	2015	87	10	-	-	15	-	2	2	116	
Jeudi	2013	166	19	18	3	-	12	2	-	220	2%
	2015	181	19	-	-	-	24	-	-	224	
Vendredi	2013	195	19	5	1	-	37	-	20	277	-4%
	2015	88	9	86	4	1	45	3	29	265	
Samedi	2013	-	-	-	-	-	258	-	1	259	-16%
	2015	-	-	-	-	-	217	-	-	217	
TOTAL	2013	-	38	23	4	-	307	2	21	756	8%
	2015	356	38	86	4	16	286	5	31	822	



Soit une fréquentation totale de 822 personnes, en hausse par rapport à 2013, grâce entre autres, à l'ouverture d'une journée supplémentaire :

- ½ journée pour les collégiens
- ½ journée pour les agents communaux

DEROULEMENT :

	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h - 10h	4 classes CM 87 + 10	4 classes CM 81 + 8	4 classes CM 88 + 9	
10h - 11h				Vente composteurs*
11h - 12h	Point presse 2			Conférence*
12h - 13h				
		Grand Public 24	Grand Public 45	Grand Public 217
13h - 14h	Agents communaux et inter-communaux 15 + 2 élus	4 classes CM 100 + 11	4 classes Collèges 86 + 4	Vente composteurs*
14h - 15h				Conférence*
15h - 16h				
16h - 17h				Vente composteurs*
17h - 18h				
18h - 19h			Inauguration 29 Elus + 3 Presse + 1 ST	* 23 composteurs vendus et environ 15 personnes ont suivi les conférences

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a impliqué une adaptation des journées portes ouvertes. En effet, les enfants des écoles primaires n'ont pas tous un créneau horaire suffisant l'après-midi.

Cette adaptation a permis de réaliser une demi-journée spécifique pour les agents communaux et intercommunaux, et une demi-journée pour les collégiens. Ces créneaux « réservés » ont été appréciés. Toutefois, la participation des agents communaux et des communautés de communes a été faible. Les modes d'invitation sont à améliorer.

Peu de monde pour les conférences (environ 15 personnes au total pour 2 conférences). Le temps consacré à l'affichage n'a pas été suffisant. Un affichage différent sera à prévoir pour la promotion de la conférence.



CONCOURS SCOLAIRES

Un concours de sculpture à partir de déchets a été proposé pour les élèves des écoles primaires. Onze classes ont participé. Leurs œuvres étaient soumises au vote du public.

- Sculpture : Arbre à partir de déchets
- 11 Classes participantes
- 229 bulletins de vote déposés dans l'urne
- Classes gagnantes : Praz sur Arly et Megève
- Lots : Visite au Jardin des Cîmes et Visite au Centre de la Nature Montagnarde.

RETOURS DES QUESTIONNAIRES ET ANALYSE :

83 questionnaires représentant 166 personnes :

⇒ Les personnes indiquent avoir été informées des JPO par :

- Affiches : 21 %
- Radio : 16 %
- Journal du SITOM : 10 %
- Bulletins municipaux : 8%
- Cinéma : 8%
- Dauphiné Libéré : 7%
- Mails SITOM : 8%
- Autres : 22 %

⇒ Les personnes viennent principalement de Sallanches (27%) et de Passy (23%).



Sur 83 questionnaires	Oui	Plus ou moins	Non	Ne se prononce pas
Avez-vous trouvé les réponses à vos questions ?	73	8	-	2
Avez-vous été bien accueilli ?	81	1	-	1
Avez-vous appris quelque chose de nouveau sur le tri ?	69	8	6	-
Avez-vous appris quelque chose sur l'incinération ?	69	3	6	5
Avez-vous apprécié nos journées portes ouvertes ?	81	1	-	1

CE QUI A ETE LE PLUS APPRECIE

- ⇒ Tout
- ⇒ Accueil, dynamisme, motivation des interlocuteurs, disponibilité du personnel,
- ⇒ Le contact avec les pros et de très bons animateurs
- ⇒ Visite du site, de l'usine, de la salle de contrôle et vue du grappin
- ⇒ Explications et aspect technique, qu'un technicien soit à l'écoute
- ⇒ Possibilité d'avoir les réponses aux questions
- ⇒ Concours de sculptures, les balles, les moulins
- ⇒ Film sur l'usine
- ⇒ Conférence sur le compostage
- ⇒ Les expositions et la chaîne globale de gestion des déchets
- ⇒ La vision apocalyptique du tas d'ordures
- ⇒ Le devenir des cendres et du jus après combustion
- ⇒ Les visites en petit groupe

CE QUI A ETE LE MOINS APPRECIE

- ⇒ Rien
- ⇒ Odeurs (mâchefers, ...)
- ⇒ Toutes les questions dérangeantes ont été bottées en touche
- ⇒ Découverte de la médiocrité du « tri citoyen »
- ⇒ La récupération des tris
- ⇒ Pas d'approche sur les médicaments en nombre croissant
- ⇒ Les sacs pas traités
- ⇒ Le tas de ferrailles
- ⇒ Le film
- ⇒ La chaleur sous la tente

REMARQUES ET AMELIORATIONS

- ⇒ Visiter l'usine plus en détail / possibilité de voir l'usine en activité / visite de l'usine en marche, sachant que c'est très délicat au niveau sécurité
- ⇒ Tous les ans / Devrait être ouvert toute l'année
- ⇒ Informer les ouvriers sur la gestion financière de l'entreprise
- ⇒ Stand boissons / Point d'eau accessible
- ⇒ Casques + gilets enfants
- ⇒ Mettre des charlottes pour les casques
- ⇒ Mise à disposition des CR des CSS sur internet, accessibles à tous.
- ⇒ Une transparence totale sur les mesures et rejets tout au long de l'année : moins de langue de bois
- ⇒ Beaucoup de travail à faire encore sur le tri
- ⇒ Pour améliorer encore le tri personnel :
- ⇒ Repenser à établir des photos ou mots sur les moloks, plus compréhensifs (couvercles des pots en verre par exemple)
- ⇒ Devant une population de plus en plus cosmopolite, traduire en 3 langues sur affiches ou couvercles des moloks
- ⇒ Améliorer les panneaux sur les moloks de tri sélectif (mettre un « non » sur les produits non recyclables.
- ⇒ Editer plus de guides sur la revalorisation des déchets
- ⇒ Merci à toute l'équipe / Ne changez rien / Très bien / Bravo et merci / Merci pour le plancher / C'était bien, merci. Il faut continuer à ouvrir au public / Merci, superbe visite / Belle initiative /
- ⇒ Sympa le concours de sculptures mais dommage pour ceux qui ne gagnent pas car très imaginaire en général.
- ⇒ Surpris de voir autant de déchets

3.5. LA RADIO

Pour cette année 2015, le SITOM a réitéré sa campagne de communication auprès de Radio Mont-Blanc, en y ajoutant une campagne pour les journées Portes ouvertes et pour le compostage.

Ces campagnes de communication ont pour but :

- de renouveler les messages sur le tri et la réduction des déchets auprès des habitants,
- d'informer les vacanciers et personnes de passage des consignes de tri applicables sur le territoire
- d'annoncer des évènements ponctuels à la population permanente

Elles se décomposent sous plusieurs formes :

- Les spots « classiques » enregistrés par des professionnels en studio à Paris, d'une durée de 30 secondes.
- La PDI (Pub en Direct): Message à caractère informatif enregistré à Sallanches, soit 1 seule voix, soit sous forme d'un échange entre l'animateur de Radio Mont-Blanc et un animateur du SITOM).

Ces campagnes permettent également d'avoir la possibilité de faire passer des informations gratuitement dans le journal ou l'agenda (hors plages publicitaires payantes).

Résumé de l'année 2015 :

- Spot hiver: 1 spot 3 fois par jour du 8/02 au 5/03, du dimanche au jeudi (nouveau spot).
- PDI sur la thématique du compostage: une diffusion par jour les 31 mars, 1-2-3-7-8-9-10 avril.
- Spot Journées Portes ouvertes: 4 diffusions par jour les 27-28-29-30-31 mai / 6 diffusions par jour les 1-2-3-4 juin / 4 diffusions le 5 juin / 2 diffusions le 6 juin.
- PDI Journées Portes Ouvertes: 2 diffusions par jour les 1-2-3-4 juin
- Spot été: 2 spots en alternance 2 fois par jour, soit 4 spots par jour du 5 juillet au 26 août, du dimanche au mercredi (spot de 2012 dont la voix a été changée en 2014 sur les thèmes du tri et du recyclage des bouteilles en plastique + un nouveau spot sur le thème de la Réduction).
- Spot décembre: 1 spot 3 fois par jour du 24 décembre au 1^{er} janvier (reprise du spot de 2014)

Des informations sont également passées dans l'agenda pour la recherche de créateurs d'objets à partir d'éléments de récupération, lors de l'organisation des journées portes ouvertes.

D'autres ont été communiquées par les biais des journaux quotidiens, du cinéma Mont-Blanc à Sallanches.



Texte février-mars 2015

Type : animateur d'office du tourisme lors d'un pot d'accueil
Voix 1: Homme
« Bonjour à tous et
Bienvenue au Pays du Mont-Blanc.
Au programme cette semaine: de multiples animations sur chaque commune.
Et pour préserver le paysage qui nous entoure, ne jetez pas vos déchets dans la nature: pensez à les ramener et à les trier:
Les pots, bocaux et bouteilles en verre dans les poubelles avec l'autocollant vert.
Les papiers, petits cartons, bouteilles en plastique, emballages métalliques et briques alimentaires dans les poubelles avec l'autocollant jaune.
Les autres déchets dans les poubelles avec l'autocollant gris... »
Voix 2: Femme

PDI 2015 Compostage

Et voici un message du SITOM des Vallées du Mont-Blanc
Plus besoin d'acheter de terreau, faites vous-mêmes un compost de qualité à partir de vos déchets de cuisine et de jardin.
Une solution pour réduire le volume de vos poubelles tout en fabriquant un terreau naturel.
Epluchures, feuilles mortes, fleurs fanées... trouveront alors une 2ème vie.
Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc vous propose cette année encore, des composteurs au tarif exceptionnel de 15 euros. D'un volume de 400 l, ils sont disponibles en bois ou en plastique.
Pour acquérir votre composteur en kit, il suffit de vous rendre à l'une des permanences proposées d'avril à octobre sur les différentes communes.
Réservations et dates disponibles sur le site www.sitomvalleesmontblanc.fr, à la rubrique « comment obtenir un composteur » ou simplement sur demande au 04.50.78.10.48.
Règlement par chèque ou en espèces avec l'appoint.
Vous habitez en immeuble? Le compostage en collectif, c'est aussi

Nouveau spot : été 2015

Thème : Réduction des déchets
- Boire de l'eau du robinet
- Utiliser une gourde
- Eviter le jetable
- Coller un autocollant Stop Pub
- Composter

Autant de petits gestes qui permettent de réduire notre production de déchets.
Le SITOM vous accompagne dans cette démarche et vous souhaite un bel été.
Plus de renseignements: www.sitomvalleesmontblanc.fr

Texte Noel 2015

Diffusion :
3 fois par jour, du 24 décembre au 1^{er} janvier.
Voix 1:
Noël passé,
Les poubelles sont gonflées,
Pensons à les alléger
Puis à les trier
Voix 2:
Les gros cartons et le sapin, en déchèterie.
Les papiers, petits cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques dans les conteneurs jaunes pour les recyclables.
Les bouteilles, pots et bocaux en verre, dans les conteneurs de verre.
Voix 1:
L'équipe du SITOM des Vallées du Mont-Blanc vous remercie pour votre geste de tri et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.
Plus de renseignements: www.sitomvalleesmontblanc.fr

PDI JPO 2015

RMB: Les 4, 5 et 6 Juin, on vous donne rendez-vous au SITOM des Vallées du Mont-Blanc pour les Journées Portes Ouvertes. Pour nous donner quelques détails de l'évènement, nous recevons Stéphanie du SITOM.
SITOM: Bonjour, donc au programme de ces 3 jours, vous pourrez visiter l'usine d'incinération et échanger avec les techniciens du Site, vous trouverez un parcours sous chapiteau pour partir à la découverte de la gestion des déchets ménagers sur le territoire du SITOM, également des œuvres réalisées par les enfants des écoles primaires sur le thème « créations d'arbres à partir de déchets », une exposition créée par la Conseil Général 74 qui s'appelle « A l'ère du Déchetacée ». Nous organisons une collecte exceptionnelle de D3E, ce sont les appareils électriques et électroniques hors d'usage et nous vous

Spot JPO 2015

- Comment réduire nos déchets?
- Pourquoi les trier?
- Comment fonctionne l'usine d'incinération?
Retrouvez toutes les réponses à vos questions aux Portes Ouvertes du SITOM les 4, 5 et 6 Juin de 9h à 18h.
Au programme:
- Visite de l'usine d'incinération de Passy.
- Parcours sous chapiteaux pour partir à la découverte de la gestion des déchets sur le territoire du SITOM.
- Expositions d'œuvres réalisées à partir de déchets, par les enfants du territoire.
- Espace jeux et activités créatives.
Plus de renseignements: www.sitomvalleesmontblanc.fr

3.6. SUIVIS DE LA QUALITE DE LA COLLECTE

DES RECYCLABLES

Dans le cadre du suivi de la qualité de la collecte sélective, le SITOM réalise régulièrement des contrôles des points de collecte :

- Passy le 2 mars 2015
- Demi-Quartier le 9 décembre 2015
- Megève le 11 décembre 2015

Le suivi de la qualité c'est un recueil d'informations sur la qualité du tri, permettant ainsi de vérifier si les consignes de tri sont bien comprises, de vérifier l'état des conteneurs, des dépôts sauvages, etc....

La communication peut ainsi être adaptée en fonction des problèmes constatés.

Suite aux suivis de collecte, le SITOM a renforcé sa communication sur le tri auprès des restaurateurs et des professionnels du tourisme. Un accent particulier a été mis en place sur le carton dans les communes de Passy et Megève.

DU VERRE



Les suivis de collecte consistent à vérifier les prestations du prestataire de collecte Trigenium et à vérifier si les usagers ont bien compris les consignes de tri du verre et s'ils les mettent correctement en application.



		Jours de suivi						
Communes		Mois				Mois		
		Janvier	Février		Novembre	Décembre		
CC VCMB	Chamonix		13	16	23			
	Argentière		13	16	23			
CC PMB	Combloux	5	13	16	23		21	28
	Cordon		13	16	23			
	Passy					27		
	Megève	5	13	16	23		21	
	Praz sur Arly		13	17			21	
	Saint Gervais les Bains	5	13	16	23			22 28
CC Val d'Arly	6 Communes		13	17				

3.7. ECO-EVENEMENTS

FICHES PRATIQUES ET SUPPORT DE COMMUNICATION

Pour accompagner les organisateurs qui souhaitent organiser un éco-événement, le SITOM propose trois fiches pratiques téléchargeables à partir du site internet du SITOM.

<http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos>

Le SITOM propose un film de 20 secondes aux organisateurs qui souhaitent communiquer sur leur démarche durant l'événement.



Utiliser des gobelets réutilisables		Niveau de difficulté ★★★★★
Thème	Prévention des déchets	Facteurs de réussite
Action	Réduire la consommation de vaisselle jetable	Bien communiquer sur le dispositif mis en place.
Objectifs	Réduire la production de déchets Instaurer un comportement éco-citoyen	
Mise en Place	<p>Avant l'événement : Evaluation des besoins et prêt.</p> <p>Évaluer grossièrement le nombre de gobelets à prévoir en fonction du nombre de participants.</p> <p>Les verres prêtés par le SITOM sont disponibles à l'usine d'incinération de Passy.</p> <p>Le prêt s'effectue par caisse avec un maximum de 1800 verres.</p> <p>L'organisateur s'engage à remettre au SITOM une caution de 1 Euro TTC par verre emprunté, par cheque uniquement, à l'ordre du TRESOR PUBLIC.</p> <p>Pendant l'événement : Organisation de la distribution et des cautions.</p> <p>La gestion de la bouvette peut s'organiser de différentes manières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation 1 : Des stands indépendants des bars gèrent les gobelets, ils sont tenus par plusieurs personnes qui distribuent les gobelets et les retours de caution. - Organisation 2 : La gestion des gobelets se fait sur une partie du bar. Cette partie du bar « spécial caution gobelet » est gérée par 1 ou plusieurs personnes. - Organisation 3 : La gestion des gobelets fait partie intégrante du bar. Si le client se présente sans gobelet, la consommation est majorée d'un euro, que le client récupère en rendant son gobelet. On peut prévoir des stands « banque à gobelet » (lenu par 1 ou 2 personnes) uniquement pour les retours de cautions. <p>Dans tous les cas, les stands de distribution des gobelets devront être bien visibles et plutôt placés sur le passage principal du public.</p>	
Communication	Afin que le public, les participants et les bénévoles comprennent correctement le système du gobelet congné, il est nécessaire de mettre en place des panneaux explicatifs de la démarche.	
Services concernés	Buvettes / Bars et Restauration	
Ressources humaines	1 à 2 personnes par point de distribution	
Bilan écologique :	Cette solution apparaît comme la plus écologique pour les gobelets : moins de matières premières pour la fabrication, moins de déchets produits, nature avec le réflexe consommer / réter. Pour le reste de la vaisselle, on pourra également privilégier l'utilisation de vaisselle en dur réutilisable. Des offres autres que des gobelets sont proposées par différents prestataires (ex : accoupi).	
Indicateurs	Nombre de gobelets utilisés (vendus, rendus...)	

Former et sensibiliser les équipes		Niveau de difficulté ★★★★★						
Thème	Sensibilisation et information	Facteurs de réussite						
Action	Former les équipes	Sensibiliser, former une équipe de bénévoles.						
Objectifs	Inciter à un comportement éco-citoyen.							
Mise en Place	<p>Pour organiser et mettre en place une gestion efficace des déchets sur votre événement, il faut une équipe entièrement dédiée à cela !</p> <p>Combien de personnes seront nécessaires dans cette équipe ?</p> <p>Pour un événement accueillant :</p> <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Jusqu'à 1 000 personnes sur le site</td> <td>de 1 000 à 5 000 personnes sur le site</td> <td>au-delà de 5 000 personnes sur le site</td> </tr> <tr> <td>5 à 10 bénévoles</td> <td>10 à 15 bénévoles</td> <td>plus de 15 bénévoles</td> </tr> </table> <p>L'équipe devra se constituer le plus tôt possible en amont de l'événement.</p> <p>La désignation d'un référent accèra à l'organisation générale de l'événement en relayant l'information auprès des différentes commissions (buvette, décoration...).</p> <p>Il sera l'interlocuteur privilégié des collectivités qui se chargent de la collecte et du traitement.</p> <p>Mission de l'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En amont de la manifestation : Réunion préalable avec le référent et le SITOM pour définir les moyens matériels nécessaires et les localiser sur un plan. Former les bénévoles au tri des déchets pendant une réunion de préparation avec un animateur du SITOM. • Lors de l'événement : Mettre en place ou se faire assister de la mise en place correcte des moyens de collecte. Effectuer des tournées régulières pour vérifier les points de tri, changer les sacs pleins et contrôler éventuellement la qualité du tri. Évacuer les déchets vers les zones de collecte et réaliser le suivi de la production de déchets. • En aval : Établir un bilan de l'action et proposer des améliorations pour les prochaines éditions. 		Jusqu'à 1 000 personnes sur le site	de 1 000 à 5 000 personnes sur le site	au-delà de 5 000 personnes sur le site	5 à 10 bénévoles	10 à 15 bénévoles	plus de 15 bénévoles
Jusqu'à 1 000 personnes sur le site	de 1 000 à 5 000 personnes sur le site	au-delà de 5 000 personnes sur le site						
5 à 10 bénévoles	10 à 15 bénévoles	plus de 15 bénévoles						
Ressources humaines	Une personne référente et une équipe de bénévoles.							
Indicateurs	Nombre de réunions, nombre de personnes formées.							

Organiser le tri sur votre événement		Niveau de difficulté ★★★★★
Thème	Tri des déchets	Facteurs de réussite
Action	Mettre en place le tri sélectif	Emplacements adaptés Changer le sac régulièrement
Objectifs	Augmenter le taux de recyclage	
Mise en Place	<p>Les écollectos</p> <p>Le SITOM propose aux associations et aux communes le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés "écollectos" (voir photo).</p> <p>Un "écollecto" est composé d'un socle sur lequel reposent 2 couvercles et un totem. Le couvercle est de couleur jaune pour les emballages recyclables et gris pour les autres déchets.</p> <p>20 "écollectos" sont à disposition des associations et des communes du territoire du SITOM.</p> <p>Formulaire de demande : http://www.sitomvalleesmontblanc.fr/Demande-d-ecollectos</p> <p>Sur un plan de localisation, placer les différents écollectos que vous avez envisagés pour gérer les déchets.</p> <p>Pour cette implantation, rappelez-vous de certains principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les écollectos doivent être en nombre suffisant pour qu'au moins un point de collecte soit toujours visible par le public. • Si l'événement se poursuit dans la nuit, essayez de placer vos écollectos dans les endroits éclairés. 	
Ressources humaines	Une personne référente et une équipe de bénévoles.	
Communication	Signaler la démarche du tri sélectif en faisant une annonce micro et projection d'une vidéo si possible (vidéo à demander au SITOM).	
Indicateurs	Nombre de sacs de recyclables et d'ordures.	

LES ECOLECTOS

Le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite communiquer auprès de la population et des organisateurs.

Le SITOM propose le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés "écollectos" en contrepartie d'une caution. Le contrat définit les conditions et modalités du partenariat entre les parties pour la mise en place d'un dispositif de collecte et de tri des emballages sur les sites de la manifestation.

30 "écollectos" sont à la disposition des associations et des communes du territoire du SITOM, dont :

- 17 écollectos au SITOM
- 10 écollectos à la déchetterie du Closy (Chamonix)
- 3 écollectos à la CC du Val d'Arly

Quelques chiffres 2015 :

- ⇒ 213 écollectos empruntés
- ⇒ 45 manifestations
- ⇒ 254 jours d'utilisation
- ⇒ 10 nouveaux écollectos

10 nouveaux écollectos de la marque
Glasdon (juin 2015 – 2070^e HT)



Nombres d'emprunts		
Communautés de Communes	Communes	Nombres d'écollectos
CCVCMB	11 emprunts	Chamonix 63
		Les Houches 6
		Saint Gervais 58
CCPMB	31 emprunts	Passy 42
		Sallanches 18
		Combloux 10
		Domancy 9
		Les Contamines 4
		NDB 1
CC Val d'Arly	3 emprunts	Flumet 1
		La Giettaz 1

Evolution 2008-2015								
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'associations ou collectivités	40	47	41	41	35	36	42	45
Nombre d'écollectos empruntés	237	229	225	214	165	186	205	213

VI SYNTHÈSE

Sur l'année 2015, grâce aux actions mises en place pour la réduction des déchets, 619 tonnes de déchets ménagers ont été évitées.

Par ailleurs en 2015, 7.093 tonnes de Verre et de Recyclables ainsi que 561 tonnes de métaux extraits après incinération, ont pu être recyclées sur un gisement global de déchets ménagers de 32.504 tonnes collectées, soit **un taux de recyclage de 23,6%**.

Au niveau des déchetteries du territoire du SITOM et hors gravats, 28.655 tonnes ont été collectées dont 19.358 tonnes minimum ont été recyclées (ferraille, déchets verts, carton, D3E, pneus, huile végétale, batteries, textiles, plâtres) soit un **taux de recyclage de 67,6%**. Certains tonnages d'encombrants seraient également recyclés mais les tonnages ne sont pas connus.

⇒ **Sur le territoire du SITOM, le taux de recyclage global s'élève à 43 % en 2015.**

La loi de transition énergétique, adoptée le 17/08/2015, impose :

- de réduire de 10% les DMA (Verre + Recyclables + OM + déchets de déchetteries) entre 2010 et 2020
- d'augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme matière, notamment organique. Cette loi fixe les taux de valorisation des déchets non dangereux, non inertes (Verre + Recyclables + OM + déchets de déchetteries + déchets Industriels Banaux) à : 55% en 2020 et 65% en 2025.

Des efforts conséquents sont donc nécessaires mais possibles pour atteindre ces objectifs.

En conclusion, il est nécessaire :

- ⇒ de définir et mener des actions visant à réduire la production de déchets, en plus des actions déjà menées
- ⇒ d'extraire l'importante proportion de déchets recyclables qui est encore incinérée (**1900 tonnes de cartons, 1700 tonnes de papiers et 1300 tonnes de verre**)
- ⇒ de poursuivre les actions correctives pour diminuer le taux de refus de tri,

Ces efforts entraîneront non seulement des bénéfices environnementaux mais également des bénéfices économiques pour le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et ses collectivités adhérentes.

